



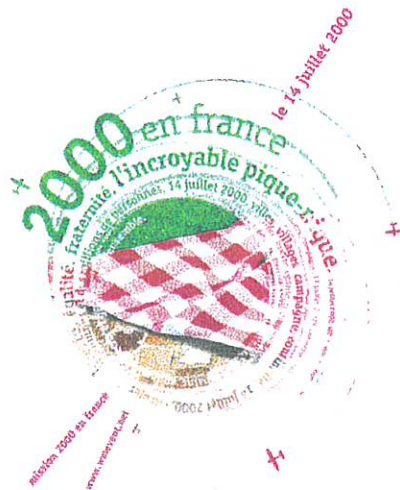
MAMETZ
MARTHES
CRECQUES



N°23

Edition 2001

Bulletin Communal



SOMMAIRE

» Le Mot du Maire	1/2
» Finances communales	3/5
» Travaux dans la commune	6/9
» Projets	10
» Fonctionnement Municipal & Action Sociale	11/14
» Association des Fêtes & Fonctionnement scolaire	15
» Rétrospective 2000	16/20
» Résultats du recensement de la population mars 1999	21/24
» Sociétés locales	25/37
» « Ah ... Mon beau château ! ... »	38/47
» « Quelques jours de l'été 1940 »	48/50
» Mametz en 1901	51/52
» Les joies ... les peines de l'année 2000	53/54
» Calendrier des Fêtes 2001	55/58
» A votre service	59/60

Mes chers Amis,

Voici qu'avec cette année qui commence, nous entrons dans ce troisième millénaire dont la radio, la télé, les journaux nous ont, jour après jour, annoncé la venue, accompagnée, suivant les contingences de l'heure, d'annonces aussi diverses que réjouissantes ou catastrophiques. Et il est vrai que chaque jour, chaque heure qui passe, apporte son lot de surprises bonnes ou mauvaises et qu'il appartient à chacun d'entre nous de faire face au quotidien, quel qu'il soit.

Mais, en ce début de l'an 2001, c'est un bonheur pour votre Maire de venir, comme à l'accoutumée, grâce à ce petit Bulletin, faire le point sur le temps écoulé depuis notre dernier rendez-vous et jeter un coup d'œil sur les pages encore vierges, du cahier où s'inscriront les événements de cette nouvelle année.

Hélas, nous avons vu sur le plan mondial, une fois encore, l'année s'achever pour trop d'habitants de notre planète, dans la guerre, le sang répandu l'insécurité et l'incompréhension entre les peuples. Nous avons assisté, par le biais des médias, aux luttes fratricides, à la course effrénée vers le pouvoir et l'argent, au mépris affiché des droits les plus élémentaires des hommes et particulièrement des enfants. Mais nous avons aussi, vu fleurir, de-ci, de là, des élans vers plus de justice, des gestes de solidarité, des démarches hésitantes mais réelles pour que le monde, notre monde, devienne enfin plus fraternel.

A l'échelon de notre Commune de Mametz, nous avons porté nos efforts en particulier sur ceux qui sont notre avenir et notre espoir. Je veux parler des plus jeunes qui doivent trouver autour d'eux, une réponse à leur attente d'une vie harmonieuse et bien remplie, à leur échelle. Si l'année 2000 a vu un bouleversement dans l'organisation scolaire locale et la mise en place d'un transport scolaire pour la Commune, il semble que tout se soit passé pour le mieux et nos écoliers des trois sections peuvent désormais mieux se connaître et faire honneur à leurs enseignants qui ont la tâche redoutable de les faire entrer dans le monde du savoir. De même qu'ils contribuent à l'embellissement de leur village puisque le semis et la plantation des futurs arbres ornementaux leur ont été confiés. Ce qui ne les a pas empêchés de faire la nique à « Marie-Groëtte » au cours du feu de joie clôturant Halloween.

Février a vu l'élection et la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes qui s'est choisi Quentin BREMEERSCH comme Maire, et tout ce petit monde, a été doté d'un local dans le préfabriqué de l'ancienne écoles des filles, local baptisé « LA GAYOLLE ». Là, on peut se réunir et faire des projets, aidés et encouragés par un animateur mis à la disposition de la Commune grâce à la signature d'un contrat avec Vitalité-Service-Jeunesse.

Passé le temps de la célébration de la « Méridienne Verte » nous avons eu la satisfaction de voir inaugurer notre Centre d'Accueil Social et Culturel qui fait désormais partie de notre paysage et qui se révèle précieux pour toutes les manifestations communales, tant au niveau municipal que pour nos nombreuses associations et tout ce qui a trait à notre vie collective. Nous devons, hélas, regretter le manque de sens civique de ceux qui ont commis des déprédations sur cet ouvrage qui est, rappelons-le, un bien collectif qu'il nous appartient de respecter et d'entretenir.

SITUATION FINANCIERE

Notre année budgétaire communale 2000 s'est déroulée dans de très bonnes conditions puisque nous avons réussi à honorer le règlement de tous nos fournisseurs, de nos 10 employés et 5 C.E.S. communaux ainsi que les 8 C.E.S. du « chantier-école » de la zone des étangs. Nous avons également transféré un million trois cent mille francs en section d'investissement pour effectuer le paiement de notre salle. Ce qui nous fait un budget global de 7,5 MF à gérer et qui me fait dire qu'une commune même « petite » comme la nôtre est une véritable entreprise au sein de laquelle chacune et chacun d'entre nous doit assumer son rôle et ses responsabilités et je peux vous assurer que chacun fait la part qui lui est dévolue. Ce budget exceptionnellement élevé est en grande partie dû au 3,5 MF comptabilisés en investissement pour notre salle, nous n'avons malheureusement qu'environ 3 MF de rentrée nette.

Chaque année nous augmentons nos investissements de façon significative puisque nous sommes passés de 555 000 F en 95 à plus d'1 318 000 F en 2000 soit une progression de près de deux fois et demi en cinq ans. Pour arriver à ce résultat, la recette est simple : une maîtrise des dépenses de fonctionnement combinée à un accroissement des recettes permettant d'améliorer notre capacité d'autofinancement.

La maîtrise des dépenses passe par une gestion rigoureuse donc par des décisions qui sont prises en toutes connaissances des coûts qu'ils engendrent, ce fut le cas pour les animations jeunesse mises en place, le ramassage scolaire ainsi que la création des deux emplois supplémentaires qui ont été nécessaires afin de répondre aux besoins communaux. Deux millions de francs (300 000 Euros) partiront pour le renforcement de notre réseau incendie mais nous avons décidé de répartir cette somme sur dix années afin que cet effort financier soit, sinon indolore tout du moins, supportable.

Les recettes augmentent car notre dotation de fonctionnement suit l'évolution de notre population d'une part (près de 12 % supplémentaires depuis dix ans) et d'autre part les nouvelles constructions contribuent à accroître les bases des taxes d'habitations et foncières bâties.

Notre endettement communal reste dans les moyennes régionales malgré notre récent prêt de 3 MF pour notre Centre d'Accueil Social et Culturel mais comme je l'ai déjà expliqué à maintes reprises et comme le prouve notre accroissement d'autofinancement, il n'y aura aucun problème pour assumer le remboursement de cet emprunt. En effet 3 MF d'emprunt entraîne environ 260 000 F de remboursement sur 15 ans, ce qui nous laisse plus d'1 MF à périmètre constant, de plus notre endettement sera largement minoré d'ici trois ans puisque l'emprunt contracté pour la construction de l'école maternelle sera entièrement remboursé. Il faudra tout simplement faire preuve d'un peu de patience pour les projets demandant des finances plus importantes et tout ira bien.

En fin d'année nous aurons le « souci » de préparer le passage à l'EURO et dès mi-décembre nous allons pouvoir les manipuler car les banques vont mettre à notre disposition des sachets de 15 Euros représentant « 100 F ». Au 1^{er} janvier 2002, nous aurons alors six semaines pour changer : nos Francs nationaux deviendront des Euros internationaux.

Tout comme moi, soyez confiant dans l'Euro comme dans l'avenir et je vous souhaite à toutes et à tous, pour entrer dans ce troisième millénaire,

Une très bonne année et surtout la santé pour 2001.

Philippe MACHEN

Adjoint chargé des finances

Le personnel communal, que je tiens à remercier pour sa disponibilité et son sens du service public, se voit complété par un agent d'entretien de notre nouvelle salle en la personne de Corinne De Sainte Mareville et par Sébastien Filbien qui grâce à la création d'un emploi-jeune, s'occupera spécialement du domaine aquatique dont nous connaissons tous l'importance.

En bref, nous avons essayé, au cours de cette année, d'encourager la vitalité de MAMETZ et nous nous réjouissons de voir vivre les associations, d'applaudir aux remises de médailles et de diplômes, de fêter les Aînés lors du banquet traditionnel, saluant au passage la doyenne de la Commune, Madame Berthe COCQUEMPOT qui est entrée dans sa 102^{ème} année.

Il nous appartient maintenant de continuer à répondre à votre attente en assumant au mieux, le mandat que vous nous avez confié. La tâche est quelquefois difficile et ingrate et nous sommes tous bien conscients que, si nous faisons notre possible, les impératifs de la vie de ce temps nous imposent de chercher à faire toujours davantage.

C'est pourquoi, en ce moment où la tradition veut que l'on échange les voeux que l'on forme les uns pour les autres, je me fais l'interprète de tous ceux qui ont accepté de m'entourer et de partager les responsabilités du travail municipal. Les membres du Conseil Municipal, les membres du C.C.A.S. et tout le personnel communal me chargent de vous dire combien ils souhaitent que cette année soit, pour chacun et chacune d'entre nous, une année de Paix, de Santé, de Joie et de Bonheur. Nul ne sait de quoi nos lendemains seront faits et nous savons que l'imprévisible frappe souvent à la porte mais, faut-il vous le redire, vos élus seront toujours disposés à vous écouter et à vous entendre.

N'hésitez pas à faire appel quand il vous semble que, d'une façon ou d'une autre, il est possible de vous aider. Nous avons tous à cœur de travailler pour que notre Commune soit propre, belle, accueillante ; pour que les finances soient gérées sagement et sans charges excessives ; pour que le patrimoine communal qui est notre bien à tous soit respecté et entretenu ; pour que les problèmes de plus en plus complexes qui se posent aux Collectivités Locales soient résolus dans l'intérêt général. Mais nous voulons également que notre village reste à l'échelle humaine, que chacun y trouve sa place dans un climat amical et que le « bonjour » d'autrefois continue de s'échanger entre des gens qui, même s'ils ne se connaissent pas particulièrement, se reconnaissent parce qu'ils sont conscients d'être intégrés dans notre communauté.

Mes Chers Amis, entrons ensemble dans ce troisième millénaire. Entrons-y sans peur excessive, confiants dans un avenir qui sera ce que nous aurons à cœur d'y trouver, parce que chacun aura voulu y apporter sa petite pierre d'amour et de générosité. Et à tous, je dis simplement

BONNE ANNEE, BONNE SANTE

Charles DELATTRE
Maire de Mametz

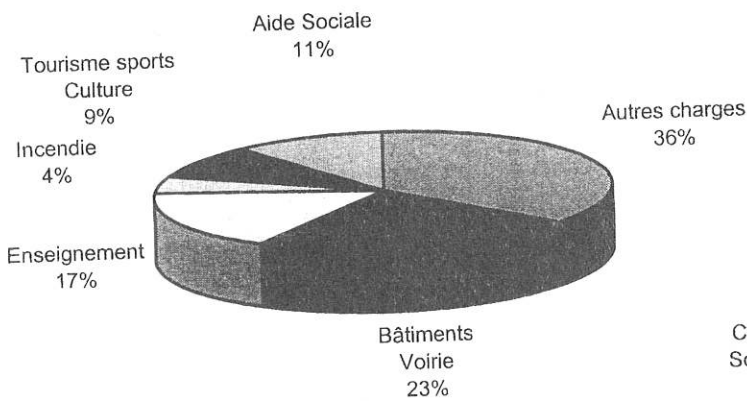
FINANCES

COMMUNALES

répartition graphique des dépenses

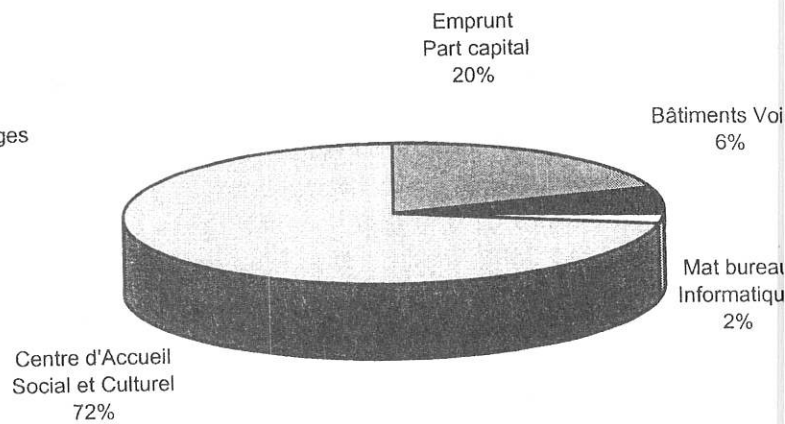
BUDGET COMMUNAL 1999 (réalisé à partir du Compte administratif)

SECTION DE FONCTIONNEMENT



Dépenses totales : 2 646 468 F soit 403 451 Euros
et 1 241 000 F (189 189 Euros) de virement
à la section d'investissement

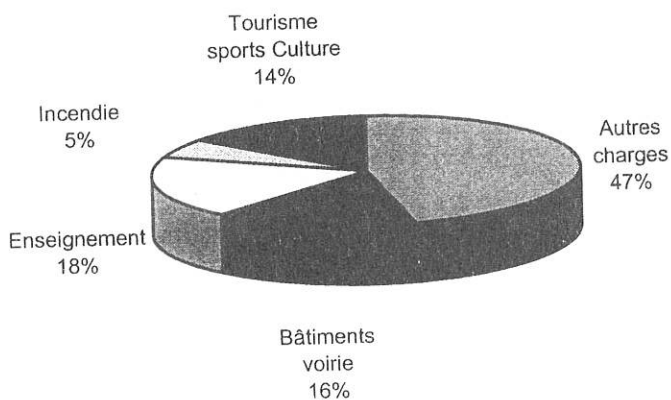
SECTION D'INVESTISSEMENT



Dépenses totales d'investissement :
2 231 253 F soit 340 152 Euros

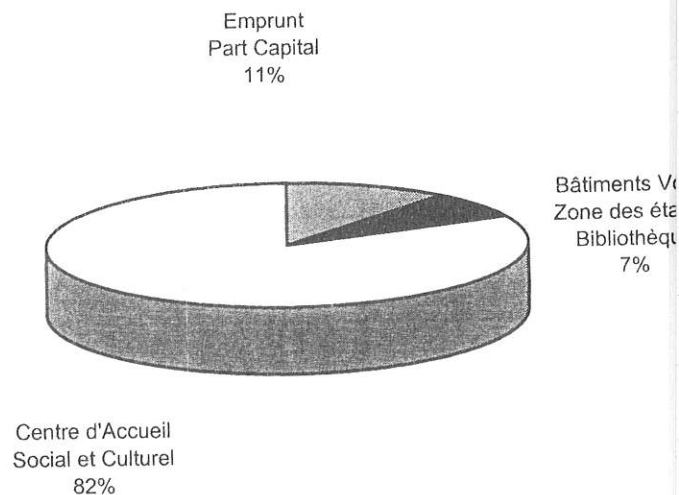
BUDGET COMMUNAL 2000 (réalisé au 20 décembre 2000)

SECTION DE FONCTIONNEMENT



Dépenses totales : 3 053 920 F soit 465 567 Euros
et 1 318 496 F (201 003 Euros) de virement
à la section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT



Dépenses totales d'investissement :
4 434 065 F soit 675 968 Euros

SITUATION SUR LES IMPOSITIONS LOCALES

	MAMETZ 1999	MAMETZ 2000	Moyenne Communale Départementale	Moyenne Communale Nationale	Moyenne Pondérée Dpt et National.	Rapport entre moyenne Pondérée et Mametz	Communauté de Communes 2000
Propriétés Foncières Bâties	11,65	11,65	21,9	17,25	19,58	-40,49%	3,65
Prop. Fonc. Non Bâties	33,90	33,90	40,51	40,73	40,62	-16,54%	11,71
Taxe d'Habitation	9,00	9,00	15,97	13,54	14,76	-39,00%	3,09
Taxe Professionnelle	6,27	6,27	14,86	14,86	14,86	-57,81%	2,92

LA TAXE DE SEJOUR FORFAITAIRE

La période de perception étant du 1^{er} avril au 1^{er} novembre, elle correspond à la période d'ouverture de la saison touristique.
Les grandes lignes :

- Hôtels de tourisme 3 étoiles, meublés de 1^{ère} catégorie et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes : 3 francs
 - Hôtels de tourisme 2 étoiles, meublés de 2^{ème} catégorie, Village de vacances de catégorie grand confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes : 2 francs
 - Hôtels de tourisme 1 étoile, meublés de 3^{ème} catégorie, Village de vacances de catégorie confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes : 2 francs
 - Terrains de camping et de caravannage classés en 3 étoiles ou dans une catégorie similaire ou similaire : 2 francs
 - Terrains de camping et de caravannage classés en 2 étoiles ou dans une catégorie similaire ou inférieure, et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes : 1 franc
- a) Capacité d'Accueil
- pour les terrains de camping, le nombre d'unités de capacité d'accueil de chaque établissement d'hébergement de plein air est égal au triple du nombre des emplacements mentionnés par l'Arrêté de classement.
 - pour les gîtes et chambres d'hôtes, le nombre d'unités de capacité d'accueil à prendre en compte correspond au nombre de lits prévu dans l'Arrêté de classement.
- b) Abattement obligatoire
- la période de perception du 1^{er} avril au 1^{er} novembre, appliquée à tous les établissements, représente 214 nuitées donc l'abattement obligatoire pris en compte est de 40 % de la capacité d'accueil.
- c) Abattement facultatif
- Le Conseil Municipal fixe l'abattement facultatif ou coefficient modulable par nature d'hébergement pour mieux tenir compte de la fréquentation réelle des établissements d'hébergement au cours de leur période d'ouverture à
 - ⇒ 0,80 % pour les gîtes ruraux, chambres d'hôtes et meublés
 - ⇒ 0,40 % pour les terrains de camping
- d) chaque redevable de la taxe de séjour forfaitaire est tenu de faire une déclaration à la mairie au plus tard un mois avant le début de chaque période de perception.
- Le calcul s'établit ainsi :**
- TERRAIN DE CAMPING : Capacité d'accueil X 40 % X Tarif suivant classement X 0,40 %
 - GITES, CHAMBRES D'HOTES, MEUBLES : Capacité d'accueil X 40 % X Tarif suivant classement X 0,80 %

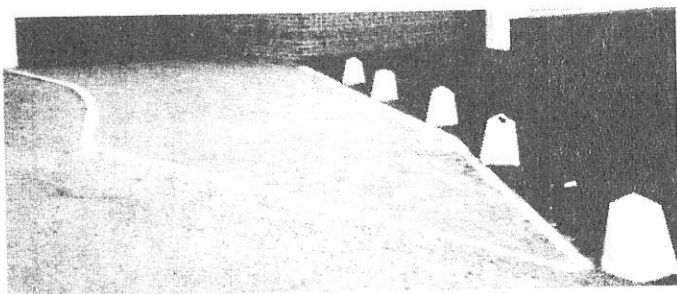
Travaux dans la Commune

⇒ L'année 2000 restera dans nos mémoires : tout d'abord l'inauguration de la salle et surtout la météo, que de pluie, que de vent et l'orage de mai ! Cela nous causa beaucoup de problèmes. Combien de Mametziens ont été victimes des inondations par ces pluies incessantes et presque diluviennes, les terres gorgées d'eau, les caves pleines, les récoltes que l'on peine à récupérer. Nous avons eu beaucoup de plaintes en Mairie. Mais à qui la faute, je vous le demande ?

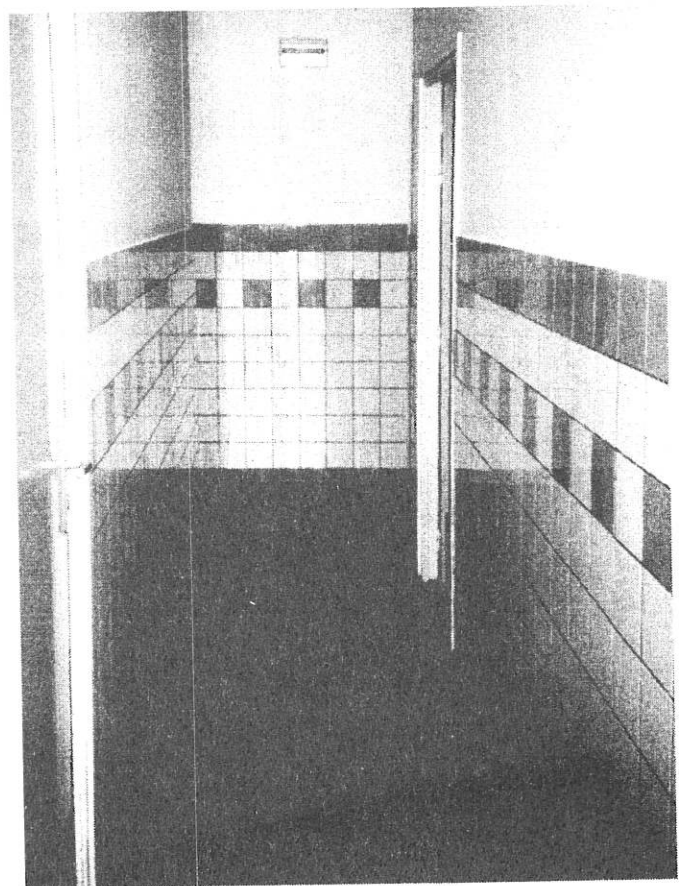
En ce qui nous concerne, nous nous sommes rapprochés des administrations compétentes D.D.E et D.D.A, nous avons fait appel à deux cabinets spécialisés pour les études hydrauliques afin de nous conseiller dans la réalisation des travaux nécessaires pour pallier à tous ces regrettables inconvénients. Nos ancêtres faisaient les fossés à la bêche et notre génération avec les moyens techniques actuels les a rebouchés !!

⇒ Ce 10 septembre fut un beau jour pour le CASC qui fut inauguré en grande pompe. Il y eut beaucoup de monde pour apprécier le travail accompli.

Il est vrai que cette construction nous a demandé beaucoup de temps. Gilbert et Gilles ont fait le radier dans la chaufferie, le carrelage dans les deux réserves, la pose des faïences pour la légumerie, les WC cuisine, les couloirs, le local poubelle, la pose du plancher de l'estrade, les aménagements extérieurs, la pose d'auto-blocants pour l'entrée et les dalles côté ouest pour le trottoir.



Auto-blocants et plots ciment



Faïences dans les couloirs

Tout cela a été réalisé selon la règle de l'art.

D'ailleurs ce jour là il n'y a eu que des félicitations.

Il y a eu également beaucoup à faire à l'extérieur. La Communauté de Commune ayant fait le réseau d'eau pluviale et le Syndicat des Eaux, l'assainissement, la pose des

bordures, le façonnage de la voirie et du parking furent faits. Les Ets Colas pouvaient mettre le revêtement bitumeux. Il ne resta que la préparation des espaces verts. Gilles, Gilbert et Jean-Marc se sont appliqués au nivellement et « Robin des Bois » encore une fois fut sollicité pour semer le gazon comme il se doit. Dernièrement nous avons dû façonner et poser des plots en ciment le long des bordures, des « chauffards » se font un malin plaisir de manoeuvrer sur la pelouse. Il reste simplement l'éclairage extérieur à effectuer, les Ets Viaene doivent intervenir très prochainement.

⇒ Pour l'éclairage public, l'an 2000 fut une accumulation d'ennuis.

Vent et pluie ne sont pas recommandés pour les circuits électriques, l'entreprise habilitée à ce travail a fait le maximum. Pour les fêtes nous avons amélioré un petit peu les étoiles et les sapins, d'autres sont en cours de réalisation par Jean-Marc.

⇒ Le câble électrique pour le stade est posé la Communauté a creusé, Gilles et Gilbert ont posé la gaine, le fil triphasé, le filet de détection et les repères EDF. Ayant les engins à notre disposition, nous en avons profité pour curer une partie du fossé côté départementale et une partie côté marais.

⇒ Le curage du fossé derrière Marthes est commencé, dès qu'ils seront disponibles les engins de la Communauté de Commune feront également le réseau d'eau pluviale « rue de la halte ». Ce n'est pas un luxe, il fallait voir le torrent d'eau descendre des champs et voir de quelle façon les riverains rentraient chez eux et cela pendant des jours et des jours !

⇒ Pour la « rue Saint-Honoré », les dossiers de demande de subvention sont déposés. Dès la décision de l'administration, les caniveaux CC1, le reprofilage de la chaussée seront effectués. On en profitera pour curer le fossé entre les riverains et selon le cadastre. Les Ets Biallais ont gravillonné le « chemin du pire », la voie communale n°2 bis, les bandes piétonnes entre Crecques et Marthes, de la « rue choquart » et « rue de l'anglet », sur cette dernière quelques problèmes on fait leurs apparitions, à la bonne époque on va y remédier. Lors de l'orage de mai, faute à un réseau trop petit et bouché, les pépinières Davrout et les maisons en contrebas furent touchées. Avec la Communauté nous avons posé sur le « chemin des becques » des tuyaux de 400 Ø pour éviter que cela ne se reproduise.

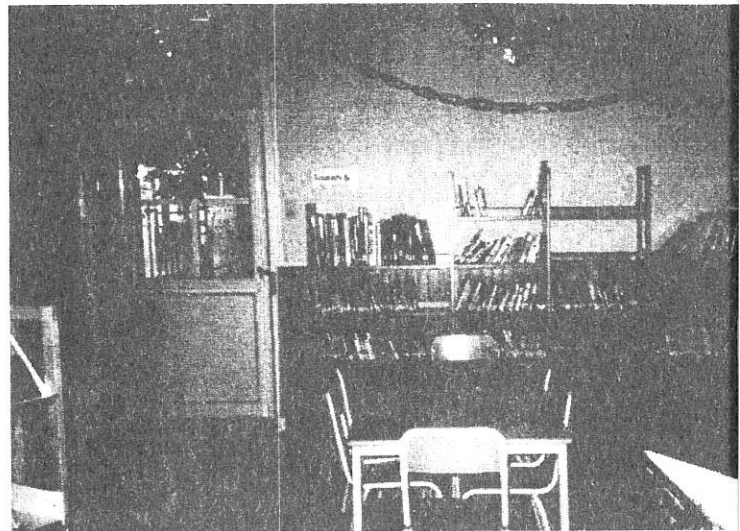


Les électriciens à l'œuvre

⇒ Profitant du mauvais temps, Gilles et Gilbert ont cimenté le fond de la cave à la salle communale et refait le soubassement côté salle. Ils ont repeint l'ancienne cantine pour devenir la bibliothèque municipale, ils ont posé des lambris bois, cela fait l'ambiance plus chaude, plus agréable. Le cyber-centre dans les anciennes cuisines devrait fonctionner mi-janvier. Les CES ont retapissé l'ancienne bibliothèque pour en faire le bureau de Madame la Directrice des écoles.

⇒ L'entreprise Francis Alexandre a posé deux portes de sortie en P.V.C avec ouverture extérieure pour la sécurité.

⇒ La toiture des abris bus de Crecques et Marthes fut remplacée, de même celle du garage du presbytère à Crecques (profitons-en pour souhaiter une bonne retraite à Monsieur l'Abbé Sément).



Bibliothèque municipale

⇒ Nous avons fait appel à l'entreprise Lagersie pour vérifier les souches de cheminées au n°76 grand rue et les solins au 69 grand rue ainsi que les chêneaux à l'église de Mametz centre. Au 76 et 69, il y a de gros travaux à prévoir pour l'avenir. Nous avons à maintes reprises fait appel au service des Ets Leprête Francis et à Monsieur Gérard Alexandre pour nos besoins en chauffe-eau, sèche-mains aux écoles et dépannage de sanitaires et chauffages dans nos bâtiments communaux. Conscient qu'ils doivent satisfaire leurs clientèles en priorité, nous remercions toutes les entreprises locales pour leur rapidité d'intervention à nos demandes.

⇒ Le 15 décembre, Sébastien Filbien a rejoint l'équipe. Ils sont comme les Mousquetaires quatre. De gauche à droite : Jean-Marc, Gilbert, Sébastien et Gilles. Sur la photo, je crois bien qu'ils préparent l'arrivée du Père Noël ?



L'équipe sur les nids de poule



L'équipe pour l'entretien

⇒ Il y a eu également tous les travaux quotidiens à la bonne marche de la commune : les caniveaux, les espaces verts, toutes les poubelles, les nids de poule, les cimetières, etc ... il n'y a pas une minute à perdre. D'ailleurs vous les apercevez sur le terrain au travail.

⇒ En début d'année, les Ets Biallais nous ont rétrocédé les 12 hectares du plan d'eau du marais de Mametz. Il a fallu réfléchir à sa mise en valeur sans trop de frais pour les finances de la commune. Ce n'était pas chose facile. Nous nous sommes donc rapprochés des administrations compétentes et nous avons monté des dossiers pour des aides et des subventions. Après maintes et maintes démarches, car cela ne tombe pas du ciel ni d'un coup de baguette magique, avec l'appui du Conseil Général du Pas-de-Calais, nous avons mis sur pied le Chantier-Ecole. 11 personnes y travaillent, ils font du bon travail, en juillet on pourra en prendre possession. Il reste beaucoup à faire : eau, électricité, sanitaires sont à réaliser.



Vues du plan d'eau du Marais de MAMETZ

Francis FAUCON

Adjoint chargé des travaux

PROJETS

En 1997, nous vous annonçons notre projet de salle polyvalente pour un budget prévisionnel de 5 MF T.T.C. . Il nous a fallu trois années pour finaliser notre projet, certains diront que ce fut long mais vous avouerez que le résultat en valait bien la peine : une magnifique structure avec un budget quasi respecté puisque nos comptes finaux arrivent à 5 200 000 F T.T.C. y compris l'équipement de cuisine, tables, chaises, vaisselle et éclairage public qui sera opérationnel d'ici quelques jours.

Le montant des subventions espérées était de 1 MF et nous avons obtenu 1,340 MF grâce à l'opiniâtreté de Mr le maire, de Mme Garénaux, des adjoints qui ont relancés sans relâche les différents organismes car "ils ne tombent pas du ciel". Cette rentrée "providentielle" supplémentaire servira directement (et elle est déjà inscrite au budget) à l'aménagement de l'étage qui était prévu ultérieurement. En effet, deux salles seront aménagées au dessus du hall et de la salle des aînés dès cette année.

Je profite de l'occasion pour remercier toute l'équipe qui a contribué à réaliser ce magnifique centre de rencontre et de manifestations diverses, sans oublier Corinne qui s'en occupe sans compter ni ses efforts ni ses heures afin de l'entretenir au mieux.

Nous avons instruit une quarantaine de permis de construire et déclarations de travaux diverses dont 13 constructions neuves. Cette expansion urbaine nous a conduit à effectuer quelques modifications mineures au Plan d'Occupation des sols et à lancer une étude hydraulique afin de palier aux inondations de plus en plus fréquentes. Chaque année, nous améliorons le circuit d'assainissement pluvial en ajoutant des regards et des tuyaux d'écoulement comme nous allons le faire rue de la Halte et rue Saint Honoré à Crecques pour qui nous avons fait une demande de subvention. Nous devons sans doute créer des bassins de rétention d'eau et aussi de nouveaux fossés notamment en amont de la Grand Rue.

Cela est de notre ressort mais ensuite, il faut que l'écoulement de la Lys soit amélioré et là, c'est la Région qui doit agir.

Nous avons également déposé les dossiers de renforcement incendie pour la première tranche et nous espérons bien démarrer cette année ce travail de longue haleine.

Tant que nous sommes dans l'eau, et 2000 restera marqué dans nos mémoires par sa pluviosité, vous serez agréablement surpris, lorsque vous irez vous promener - sous un soleil de plomb - autour de l'étang de Mametz. Vous serez étonné de voir comment d'anciens marécages peuvent se transformer en un ravissant paradis ; juste pour démontrer que la main de l'homme ne fait pas qu'enlaidir nos paysages. Et puis, pourquoi n'y aurait-il qu'un "Paradis" à Crecques ? (lieu dit qui correspond au point le plus haut de Crecques soit 51 m)

Beaucoup de choses ont été faites et avec le temps beaucoup d'autres le seront.
Les dossiers sont en cours et nous continuerons, si vous le voulez bien, ENSEMBLE.

A toutes et à tous, Bonne Année, Bonne Santé !

Philippe MACHEN
*Adjoint chargé des équipements
et des études de travaux*

Fonctionnement Municipal & Action Sociale

Comme pour les autres années, le service municipal s'est tenu à la disposition des habitants. Je suis amené à constater que, de plus en plus, les Mametziennes et Mametziens font confiance à l'administration communale et qu'ils continuent à venir se renseigner en Mairie même si certaines démarches ont été simplifiées et qu'il est devenu des obligations de chacun de les faire.

C'est toujours avec plaisir que tout le monde est accueilli !

Les secrétaires ne manquent pas de renseigner les gens et de les conseiller dans toutes les nouvelles démarches qui se mettent en place.

Celle qui a connu une augmentation très nette de ses interventions est sans aucun doute Elodie Penin qui est devenue la secrétaire permanente des associations qui de plus en plus lui font faire un travail d'impressions, de courriers et même de sociétaires. J'ai dû plusieurs fois lui rappeler que son rôle était de créer la matrice, de faire le tirage mais non d'agrafer ou de mettre sous enveloppe (ce qui doit être fait par les sociétaires).

Cependant, c'est avec plaisir que je constate que cet emploi qui avait suscité certaines réserves à sa création est devenu indispensable au quotidien dans la Commune.

Cette demande de service des habitants se retrouve aussi dans tous les domaines de la vie communale. Les compétences des personnels communaux sont de plus en plus reconnues. C'est donc un grand merci que j'adresse à tous ceux qui oeuvrent pour vous de manière quotidienne.

Le personnel communal en ce début d'année 2001

- *une secrétaire de Mairie* : temps plein
- *deux agents administratifs* : temps partiel
- *deux emplois jeunes* : temps plein (développement touristique et associatif et depuis le 15 décembre une nouvelle recrue : Sébastien Filbien pour l'entretien des domaines aquatiques).
- *deux agents d'entretien aux bâtiments et espaces* : temps plein
- *un CES agent d'entretien* à temps partiel
- *une ASEM* à l'école maternelle et à la gestion de la cantine : temps plein

- *deux femmes de ménage* : temps partiel
- *quatre CES aux écoles* : temps partiel

soit 15 personnes auxquelles il faut ajouter le personnel de la Communauté de Communes qui intervient régulièrement, les aides ménagères à domicile et l'animateur jeunesse.

Mametz connaît donc un encadrement en personnel au dessus de bien des Communes .

L'action communale est aussi mais surtout le fait des élus. Monsieur le Maire et les adjoints ont pu compter sur l'implication d'une partie d'entre eux. Il faut dire que l'action et l'engagement municipal se doivent d'être constants. Ce n'est pas en étant présent uniquement aux réunions et aux manifestations publiques que l'on remplit son mandat électoral.

Ceux qui se sont engagés chaque jour pour le CCAS, les associations, les réalisations et les décisions ont rendu à la population qui les a élu la confiance qui leur avait été témoignée lors des dernières élections. C'est tout cela qui fait la vie d'une commune. Que ceux qui ont été très actifs soient aussi remerciés.

Comme je l'avais écrit dans le précédent bulletin, la Couverture Maladie Universelle s'est mise en place. Il nous a fallu abandonner les dossiers d'Aide Ménagère dépendant de la CRAM. Cette restructuration du service de la CRAM a fait que trois familles ont dû être rattachées au service d'Aide ménagère d'Aire sur la Lys.

Cependant, elles ont gardé la présence d'une aide à domicile mametziennne qui maintenant n'est plus gérée par nous mais par l'association d'Aire.

Notre bureau de poste fonctionne à mi-temps. Une classe a été supprimée à Marthes ; ce qui a conduit la municipalité à mettre en place un circuit de bus.

La banque alimentaire continue d'aider une quinzaine de personnes mais il faut constater que la situation s'améliore.

Le colis de Noël géré par mesdames Thérèse Poissonnier et Annick Labitte est toujours aussi apprécié de nos aînés.

Les actions jeunesse ont démarré difficilement. Certains jeunes n'ont pas compris et ne comprennent pas encore que lorsqu'on bénéficie de moyens d'équipement et d'animations, on a des devoirs et qu'il faut respecter ce qui est collectivement mis à disposition.

La mise en place d'un Conseil Municipal de Jeunes, d'une convention avec l'Association Vitalité Service Jeunesse pour l'emploi d'un animateur 900 heures dans l'année, la création d'un Foyer Rural qui met en place une structure de loisirs diversifiés et dernièrement la signature avec la C.A.F. de Calais d'un Contrat Temps Libres finançant jusqu'à 60 % certaines dépenses pour les jeunes de 6 à 16 ans sont des moyens importants mis à disposition des jeunes.

Il est nécessaire que ceux ci s'impliquent maintenant avec sérieux et respectent tout ce qui leur est offert. Je souhaite que les erreurs du début ne soient plus commises et que les jeunes se responsabilisent. Je pense que 2001 verra un développement des activités.

CONTRAT TEMPS LIBRE - MAMETZ

	Fréquentation Heures Enfant	
	Totale	6/16 ans
Vacances Février	40	32
Vacances Pâques	180	144
Vacances Toussaint	228	138
Vacances Noël	250	200
Mercredi/samedi	484	319
PPS	381	381
Vacances été	3864	2634

Plus de 3000 heures de fréquentation de jeunesse peuvent être déjà enregistrées sur une période de 6 mois. Les résultats sont encourageants.

Tous ces aspects montrent que Mametz est en pleine expansion. Les chiffres du recensement mis dans le bulletin le mettent bien en évidence !

Il ne suffit pas de donner une photo avantageuse d'une situation pour que tout soit parfait. Certes cela nous donne une grande satisfaction mais ce qui est encore plus important est ce qu'il faut mettre en œuvre pour l'avenir.

Chacun dans son domaine a parlé de la nouvelle salle (je signale qu'elle a permis de créer un emploi). Elle aura encore plus de possibilités de fonctionnements lorsque les locaux seront aménagés dans le haut et que cela permettra une meilleure occupation associative.

Je parlerai plutôt de la situation de l'aménagement du Marais de Mametz. Il a fallu beaucoup batailler pour mettre en place un Chantier Ecole. Il m'a fallu avec madame Garénaux et madame Napiéraj de la M.J.E.P. d'Isbergues monter et remonter le dossier afin que celui ci soit accepté. Sous la conduite de monsieur Brosset une dizaine de R.M.istes ont travaillé afin que le site soit revalorisé. Un travail remarquable a été fait. Ce chantier a joué son rôle d'insertion (plusieurs personnes peuvent espérer retourner dans le monde du travail. Une collaboration avec le Centre Pénitentiaire de Béthune a bien fonctionné). Ce chantier a surtout été l'occasion d'un travail utile pour l'environnement. Une première tranche de 6 mois vient de se terminer et les résultats étant bons, une deuxième tranche nous a été accordée. C'est donc à la mi-juin que tout se terminera. Espérons que les conditions météorologiques ne soient pas trop mauvaises et que le bel aspect des berges déjà en place soit renforcé par des plantations qui devraient bientôt démarrer.

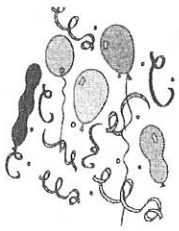
Cette année donc la commission municipale chargée de réfléchir à l'utilisation de cet espace aura beaucoup à se réunir avec les associations pour mettre en place l'utilisation des nouveaux espaces.

2001 verra aussi la mise en place d'une antenne du Cyber Centre de Thérrouanne à Mametz. Cette antenne sera associée aux locaux de la bibliothèque ; elle comportera deux postes informatiques dont un équipé d'Internet et permettra aux habitants de s'initier, de se perfectionner et d'utiliser les nouvelles technologies. Deux emplois jeunes ont été recrutés pour animer ce site. Courant janvier son fonctionnement se mettra en place.

Comme vous pouvez le constater, chacun a encore de nouveaux projets en tête. Cela est nécessaire pour Mametz qui devient une commune de plus en plus vivante.

Pour cette nouvelle année, ce nouveau siècle et ce nouveau millénaire souhaitons à tous nos meilleurs voeux de bonheur et de santé et souhaitons à Mametz la continuité de son rayonnement.

Régis FAUCON
Adjoint au Maire



Association des Fêtes



Cette année 2000 n'a pas connu de téléthon dans notre commune, mais nous invitons à l'avance toutes les associations, les écoles, les bénévoles à bien vouloir nous rejoindre les 7 et 8 décembre 2001 afin d'égaliser voire battre notre record de 1999.

Le samedi 3 février 2001, nous organisons du théâtre au profit du C.C.A.S., nous vous y attendons nombreux.

Notre brocante aura lieu le dimanche 10 juin 2001 de 8h à 18h. Nous espérons qu'elle aura toujours autant de succès et surtout une météo favorable à cette manifestation car le bénéfice sert à financer les jeux du 14 juillet ainsi que l'arbre de Noël, le spectacle pour les enfants de la commune et une participation aux repas et colis des Aînés.

La fête nationale du 14 juillet sera reconduite comme d'habitude : feu d'artifice le 13 juillet à Mametz avec bal populaire au Centre d'Accueil Social et Culturel, jeux pour les enfants à Mametz, à Marthes et à Rebecques l'après-midi du 14.

Notre vie associative est toujours aussi riche. Nous félicitons ceux qui continuent à donner beaucoup de leur personne afin de voir leur association toujours prospérer depuis de nombreuses années.

FONCTIONNEMENT SCOLAIRE

Pour les écoles, un ramassage a été mis en place pour les hameaux de Marthes et Crecques.

Les horaires de toutes les écoles de Mametz à compter du 8 janvier 2001 sont les suivants : 8h45-11h45 / 13h45-16h45.

L'ouverture de la nouvelle cantine donne une grande sécurité pour les enfants qui ne traversent plus la « Grand-Rue ».

Nous vous rappelons les tarifs de la cantine : pour les élèves des écoles maternelles et primaires, le prix du repas est fixé à 17 francs, pour un adulte il est de 23,50 francs.

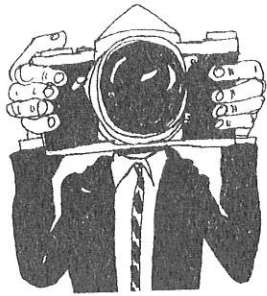
Les tickets de cantine sont à prendre à l'avance auprès de Madame Douillet, régisseur de recettes, tous les lundis de 17 à 18 heures. Il ne sera pas délivré de tickets de cantine pendant l'heure du repas. Pour pouvoir prendre le repas, les tickets devront être remis impérativement la veille avant 11 heures 45 à l'instituteur. Pour les repas du lundi, le ticket doit être remis dernier délai le vendredi midi. Tout ticket remis est considéré comme utilisé (les repas devant être commandés la veille).

En ce qui concerne la garderie les horaires sont les suivants : le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30. Rappelons les tarifs : 3 francs la ½ heure, 6 francs l'heure, 8 francs pour 1 heure 30. Les tickets sont aussi à prendre auprès de Madame Douillet.

Nous souhaitons pour l'année nouvelle beaucoup de joies, de réussite à chacun de vous et présentons nos meilleurs voeux pour l'année 2001.

Augustin LABITTE

Adjoint chargé des fêtes et des écoles



Rétrospective 2000

Evénements parus dans la presse

Tilleuls et érables de l'an 2000 !

Dans la journée du 31 décembre, Charles Delattre, maire, Francis Faucon, Augustin Labitte, Philippe Machen et Régis Faucon, adjoints ont planté avec les jeunes mameziens des graines d'arbres (tilleuls et érables) aidés dans cette tâche par Eloi Perrin.

53 pots ont été préparés et dans quelques semaines les graines germeront.

Un registre a été tenu et lorsque les arbres seront grands, ils seront plantés sur le territoire communal principalement dans la zone de l'étang du marais.

Par la suite, ces arbres porte-

ront un écusson avec les nom et prénom du jeune et ils auront le label "arbre de l'an 2000".

Une graine a été aussi plantée pour chaque enfant né en 1999.

Cette petite manifestation voulait marquer le passage à l'an 2000. Maintenant, il n'y a plus qu'à laisser faire la nature !



Les graines de tilleuls et d'érables avaient été ramassées par M. Régis Faucon dans le parc de l'IME.

Tout le monde était déguisé !

La salle des fêtes de Mametz a accueilli dimanche dernier le carnaval des écoles de Creques et de Marthes.

Les 70 enfants des trois classes ont tout d'abord déambulé

dans les rues de la commune. Puis, ils ont participé à un défilé de mode présenté comme chaque année par M. Faucon.

Cette année, il y avait un mot d'ordre : les enfants devaient

bien entendu être déguisés mais les parents et les enseignants également. Les trois enseignants, M. Lebrun, Mme Verroust et M. Danel se sont donc prêtés au jeu !



Les enfants des écoles de Marthes et Creques ont assuré l'animation du village dimanche dernier ! Comme d'habitude, leur carnaval était très coloré.



La mode était le thème très "porteur" de ce Carnaval, emmené par les dynamiques enseignants.

19 élus au 1^{er} conseil municipal des jeunes



Les 19 élus du conseil municipal des jeunes.

Dernièrement, la municipalité adoptant la proposition de créer un conseil municipal des jeunes.

Cette décision a été prise par l'ensemble des conseillers lors de la réunion du 9 février dernier. Par ailleurs, Régis Faucon, adjoint au maire présente les actions menées en faveur des jeunes de la commune. Devant les sollicitations des enfants, il leur a permis la possibilité de signer un contrat Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales de Calais afin d'obtenir des aides financières.

Des élus de 9 à 16 ans

Joué 24 février, en présence de Charles Delattre, maire.

des adjoints et conseillers, tous les jeunes de la commune n'ayant pas 18 ans étaient invités à se rendre aux urnes afin d'élire leurs représentants.

vingt-sept candidats âgés de 9 à 16 ans étaient en lice. Quatre-vingt jeunes gens sur 286 inscrits goûteront pour la première fois à l'isolement et tirent leur devoir de citoyen.

Chez les 9-11 ans, il y avait six postes pour 9 candidats. Ont été élus Amandine Danel, Maxime Demarey, Luc Frogner, Mylene Gutfroy, Vincent Lasalle, Yann Lefebvre.

Pour le 12-14 ans 11 enfants se sont présentés pour 7 postes disponibles. Ont été élus Loïc Adoulette,

Thomas Delpouve, Simon de Sainte Maresville, David Lecigne, Jérôme Lemaître, Florent Machen, Amandine Maes.

Chez les 15-16 ans il y avait 7 candidats pour 6 postes. Ont été élus Quentin Breemersch, Franck Delpouve, Thomas Kasprzyk, Antoine Labitte, John Lefebvre, Benjamin Tirlois.

La prochaine étape pour le conseil municipal des jeunes sera l'élection de leur représentant : un adjoint par tranche d'âge. Puis ce sera la désignation du maire.

Cette réunion aura lieu samedi 4 mars à 17 heures. Là, le maire, Charles Delattre remettra à chacun des élus, l'écharpe tricolore.

Quentin Breemersch, maire délégué

Les dix-neuf jeunes conseillers municipaux du village se sont réunis officiellement pour la première fois samedi dernier, à la mairie. Il s'agissait pour eux de choisir un maire délégué et des adjoints par tranches d'âges. Les élus sont appelés à être les interlocuteurs directs du conseil municipal « des grands » dont certains représentants, en particulier le maire Charles Delattre, étaient présents.

Il aura fallu trois tours pour que Quentin Breemersch soit désigné maire délégué avec 9 voix contre Yann Lefebvre (5 voix) et Jérôme Lemaître (3 voix).

Les conseillers ont ensuite désigné, chacun en fonction de sa tranche d'âge, les adjoints. Il s'en est suivi que Yann Lefebvre représente les 9-11 ans, Thomas Delpouve les 12-14 ans et Thomas Kasprzyk les 14-16 ans.

Ce conseil municipal ayant été investi, la première séance pouvait avoir lieu. Le nouveau maire délégué a demandé à ses conseillers de s'exprimer sur divers projets.

Plusieurs propositions ont émergé des discussions : il a été question d'une piste de rollers, d'un local pour se réunir, d'organisation de sorties (patinoire, ci-

néma, camping, parcs d'attraction...), de l'aménagement du terrain de VTT...

Le conseil a finalement élu trois commissions de réflexion chacune avec son domaine de compétences : salle et fonctionnement, sports et loisirs, puis fêtes et animations.

Maintenant que les jeunes conseillers sont bien organisés, ils sont prêts à peser dans la balance des décisions prises dans leur cité. Quand bien même ne sont pas encore majeurs, les jeunes Mameziens peuvent affirmer qu'ils sont citoyens à part entière.



Le conseil municipal des jeunes, avec son maire et ses trois adjoints, fonctionne depuis samedi dernier.

Succès des animations du CMJ

Dans le cadre de la semaine d'animation du conseil municipal des jeunes, quelques activités et plus particulièrement sportives ont été mises en place durant la dernière semaine des vacances de Pâques.

Au programme : rallye cyclo ce lundi, sortie ciné à Saint-Omer mercredi soir, initiation aux sports de raquettes place de Marthes, tournoi de football, randonnée pédestre autour du village avec pique-nique...

Le rallye a déjà attiré beau-

coup de monde ce lundi après-midi, une trentaine de participants de 8 à 18 ans, attendaient impatiemment le départ. Le but du jeu était de suivre le plan et de répondre aux questions qui figuraient sur le document distribué à chaque jeune.

M. Régis Faucon, qui encadrait l'épreuve, rappela que ce rallye n'était pas une course. Les participants allaient au total parcourir une vingtaine de kilomètres.

Malheureusement le temps toujours incertain allait contraindre

les jeunes cyclos à prendre le départ sous une averse.

Cette semaine d'animation connaît un beau succès, le bus qui emmènera les jeunes à Saint-Omer pour voir Taxi 2 est déjà bien rempli.

Pour des raisons administratives, ces manifestations sont encore prises en charge par l'association des fêtes.

Dans quelques semaines, le village de Mametz verra la création d'un foyer rural au sein duquel sera mis en place un comité d'actions "jeunesse".



⑤

C'est la pluie qui allait donner le départ à ces trente jeunes qui participaient au rallye...

Des médaillés du Travail

Une remise de médailles du Travail s'est déroulée le dimanche 7 mai, au CASC !

Argent :

M. Daniel Faucon, chauffeur far., Verrerie Cristallerie d'Arques à Arques ; M. Gabriel Lefebvre, maçon, Verrerie Cristallerie d'Arques à Arques ; M. Jean-Philippe Leveque, tuyauteur, Verrerie Cristallerie d'Arques à Arques ; M. Phippe Machen, des-

sinateur, Verrerie Cristallerie d'Arques à Arques ; M. Philippe Picque, fraiseur commande numérique, Sté Machines et Matériel de Verrerie à Aire ; Mme Nadia Marichez née Leverd, décoratrice AL-PAC à Blaringhem.

Vermeil :

Mme Brigitte Avot née Pennequin, traductrice, Verrerie Cristallerie d'Arques à Arques ; M. Jean-François Beauvois, chef de four, Verrerie Cristallerie d'Ar-

ques à Arques ; Mme Mauricette Binet née Delepouve, récupératrice, Verrerie Cristallerie d'Arques à Arques ; Mme Françoise desprey née Timothe, standardiste, Ets Cateau à Aire ; M. Daniel Labitte, cariste magasin, Verrerie Cristallerie d'Arques à Arques ; M. Francis Leroy, choisisseur, Sté des Verres de Sécurité à Blaringhem ; M. Georges Wacquez, contrôleur qualité, Verrerie Cristallerie d'Arques à Arques.



⑦

Cette remise de médailles s'est déroulée dans le nouveau centre d'accueil social.

- ① Echo de la Lys 6 janvier
- ② Indépendant 3 mars
- ③ Echo de la Lys 9 mars
- ④ Echo de la Lys 16 mars
- ⑤ Echo de la Lys 20 avril
- ⑥ Echo de la Lys 11 mai
- ⑦ Echo de la Lys 18 mai
- ⑧ Echo de la Lys 15 juin

La brocante et la clémence des cieus

Les membres de l'association des fêtes ont eu peur la veille de la 5^{ème} brocante qu'ils organisaient dimanche dernier. En effet, le temps était plutôt gris et menaçant.

Le ciel ne présageait toujours rien de bon en ce début de matinée dominicale, et pourtant, pas une goutte d'eau n'est venue contraindre cette manifestation qui a encore remporté un vif succès.

Il était même particulièrement difficile de circuler entre les voitures garées le long des rues.

La brocante était cette année

agrémentée d'une bourse aux collectionneurs qui se déroulait à la salle communale. Il y en avait donc pour tout le monde.

Les exposants, particulièrement nombreux, présentaient des états bien fournis.

Les visiteurs n'ont pas boudé ce grand débarras de plein air. Ils allaient d'un pas nonchalant dans les allées, à la recherche d'un petit trésor, d'une bonne affaire à saisir.

Tout au long de cette manifestation qui commence à prendre de l'ampleur, les acheteurs po-

tentiels ont négocié, marchandé tandis que les vendeurs tentaient de ne pas trop perdre en voulant satisfaire le client.

« Certains sont durs en affaires... » témoignait un exposant. De l'autre côté de l'étal, le client pensait exactement la même chose !

On ne sait pas si les organisateurs avaient offert des œufs à Sainte-Clair ou s'ils bénéficiaient d'une clémence météorologique, mais ce qui est certain c'est qu'ils ont eu beaucoup de chance !



⑧

La bourse aux collectionneurs était une nouveauté et elle a attiré beaucoup de monde, dimanche dernier dans la salle du CASC...



Les exposants furent nombreux et les visiteurs, pas moins. On a marchandé, négocié sur la brocante...

Fête de la Victoire à Marthes

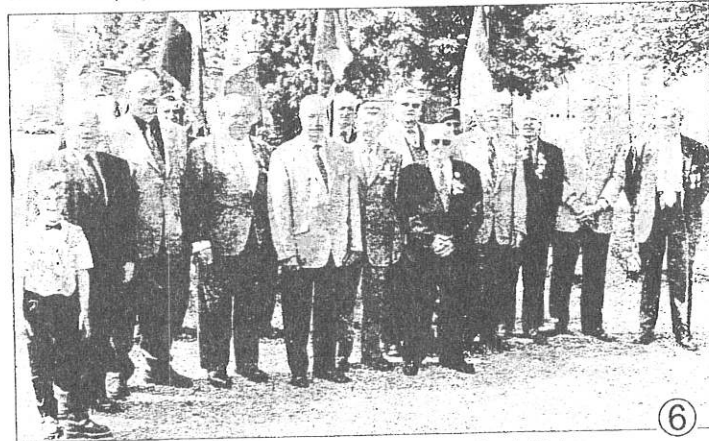
Marthes accueillait ce lundi, les cérémonies marquant le 55ème anniversaire de la Victoire du 8-Mai 1945.

Après la messe, c'est l'harmonie municipale d'Ecques qui ouvrit le défilé jusqu'au monu-

ment aux Morts : dépôt de gerbes, sonnerie aux Morts, minute de silence.

Marceau Gozet, président des ACPG-CATM-TOE de Mametz et Charles Delattre, maire, s'exprimèrent avant la remise des distinctions.

C'est en présence de M. Clabaut et de M. Lefait, député que la Médaille d'Afrique du Nord fut décernée à MM. Joseph Bauduin, Gaston Cocquemot, Paul Darques, Henri Fiasque, Lia Lecat, Jacques Lecigne et Auguste Tabart.



⑥

Les médaillés en compagnie des personnalités ce lundi matin sur la place de Marthes.

C'était la kermesse de l'école du Centre !

La fête de l'école du Centre, dirigée par Éveline Marquant, s'est déroulée samedi dernier au « centre d'animations sociales et culturelles » (le CASC).

Avant la soirée familiale, les enfants ont réussi à amuser leurs

parents et amis venus nombreux.

Les plus grands ont présenté d'amusantes saynètes. Les élèves du cours moyen, par exemple, ont joué *C'est bien naturel*, une comédie où, dans un restaurant, de malheureux clients al-

laient de surprise en surprise : soit que leurs petits pois étaient trop grands, soit qu'il y avait des escargots dans leur salade ou des mouches dans leur café...

Les plus jeunes ont dansé sur scène. Ceux de la maternelle bougeaient au tempo d'*Agadou*

ou de *Sacré Charlemagne*, ceux du CE2 et du CM1 ont donné dans l'exotisme avec des chorégraphies scandinaves.

Dehors, quelques stands s'animaient sous un radieux soleil estival qui semblait souhaiter de bonnes vacances aux écoliers !



La kermesse de l'école, c'est la fête des enfants !



De mauvaises surprises dans les assiettes ?

Echo de la Lys 22 juin

Le 14 juillet, la fête des enfants



Les enfants à l'inscription.

La pluie du 14 juillet n'a pas empêché les habitants de Mametz de participer à l'incroyable pique-nique de la Méridienne verte. C'est en effet dans la salle des fêtes, avec ses tables revê-

tues de la nappe officielle à carreaux rouges et blancs, que les villageois ont partagé le repas.

Dans l'après-midi, sur le terrain de jeux implanté près de la caserne des pom-

piers, plus d'une cinquantaine d'enfants étaient engagés dans une amicale compétition. Par équipes de dix, les fans se sont affrontés.

Une randonnée pédestre et vététiste

Indépendant 21 juillet



Quelques vététistes au départ.

Le vendredi 14 juillet, à l'initiative de la municipalité, a été organisée une randonnée pédestre et vététiste de la méridienne verte. Les quelques partici-

pants (ils étaient peu nombreux) se retrouvèrent au bout du "Chemin Perdu" où les attendait M. Régis Faucon, adjoint au maire. Ils eurent tout loisir de fai-

re de l'exercice et d'admirer les paysages forestiers et campagnards bordant les magnifiques circuits partaiement balisés.

Echo de la Lys 20 juillet

Un Incroyable Pique-Nique... à l'intérieur !

Vendredi 14 juillet, l'Incroyable Pique-Nique mametzien a été perturbé par les conditions climatiques.

L'événement n'a pas eu lieu à l'endroit prévu, la pâture étant complètement détrempée...

Les organisateurs (la municipalité) n'en ont pas perdu le sourire pour autant. Et c'est dans la nouvelle salle que les habitants du village ont pique-niqué. Des habitants qui sont arrivés un peu en retard. Il faut dire que quelques heures plus tôt, ils dansaient encore au bal populaire.

Mais revenons à l'Incroyable Pique-Nique mametzien qui fut tout de même un succès. La preuve : parmi les convives, on notait la présence de trois citoyens venus tout spécialement de Reims ! Des visiteurs que les élus locaux ne manquèrent pas de saluer.



En raison des conditions climatiques, l'Incroyable Pique-Nique s'est déroulé dans la nouvelle salle. Les convives n'avaient toutefois pas perdu leur bon appétit !

La bibliothèque change de cadre

La Voix du Nord 4 octobre

La construction du Centre d'accueil social et culturel a entraîné toute une série de changements dans la commune. Cette semaine, c'est la bibliothèque municipale qui a emménagé dans des locaux beaucoup plus spacieux et mieux adaptés à ses activités. En effet, la cantine qui fonctionnait dans une ancienne salle de classe jouxtant le point information tourisme s'est transportée à la salle des fêtes, libérant un local qui accueille désormais la bibliothèque municipale. L'agencement intérieur et le mobilier neuf permettent de présenter de façon agréable et fonctionnelle près de 4 500 livres destinés à un public de tous

âges. Une partie de ces livres est la propriété de la commune, les autres sont déposés chaque trimestre par le bibliobus de Lillers, ce qui permet d'élargir encore les possibilités de choix. A l'occasion, elles se font aussi lectrices pour le plus grand bonheur des plus jeunes. Quelle meilleure façon de leur donner le goût de la lecture ?

La bibliothèque est ouverte à tous le mercredi de 15 h à 17 h 30 et le vendredi de 15 h à 16 h 30. Les scolaires sont accueillis le vendredi de 16 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 10 h 30 à 12 h et pendant les vacances scolaires : le vendredi de 16 h 30 à 18 h 30.



Six bibliothécaires bénévoles assurent l'accueil, les opérations de prêt et le classement par secteurs, adultes, ados ou enfants et par genre, policiers, romans ou documents.

Mametz : du vandalisme gratuit qui va coûter cher !

Dans la nuit du vendredi 21 au samedi 22 juillet, des vandales ont saccagé deux bâtiments communaux par des jets de pierres, avec l'intention flagrante de casser. Les bâtiments n'ont même pas été visités.

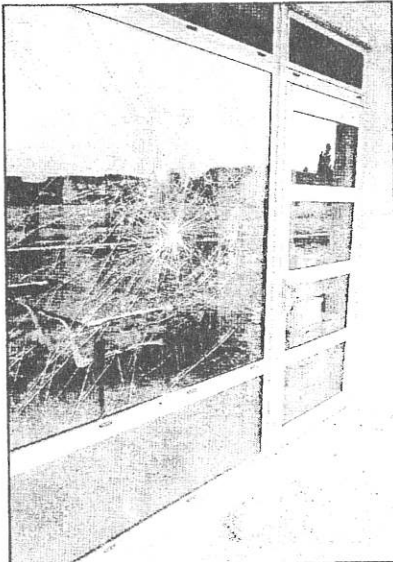
Deux baies vitrées de la grande salle de la mairie ont été cassées à coups de pierres. Les projectiles furent lancés pour que leurs dégâts soient bien visibles de la route.

Ce qui touche le plus la municipalité ainsi que la population, ce sont les dégradations à la nouvelle salle. Avec un gros bloc de béton, en plusieurs tentatives, trois baies vitrées ont été étoilées. Les jets sur les tuiles ont occasionné des dégâts à la toiture et quelques carrelages intérieurs ont été fendus lors des retombées.

Cette nouvelle salle en fonction depuis quelques semaines, mais pas encore inaugurée, propriété de tous les Mametziens, était aux dires de tous une œuvre remarquable. Elle avait déjà été utilisée par des particuliers, des associations et les jeunes. Tous peuvent affirmer qu'elle représente un outil précieux pour la vie mametzienne.

Ces actes lâches indignent tout le monde !

Tout sera mis en œuvre pour retrouver les coupables et faire qu'ils soient



Un coup dur pour la nouvelle salle des fêtes.

sanctionnés. Il faut dire que les réparations vont coûter cher.

De ce fait, le maire n'autorise plus les rassemblements nocturnes auprès des bâtiments communaux. Les présences seront constatées et signalées aux autorités de gendarmerie.

Indépendant 28 juillet

Echo de la Lys 14 septembre

Le centre d'accueil social et culturel inauguré

Ça y est, la nouvelle "salle des fêtes" a été inaugurée !

Dimanche dernier, dans la matinée, l'harmonie d'Ecques a accompagné les nombreux élus et la population pour l'inauguration officielle du Centre d'Accueil Social et Culturel.

Roland Huguet, président du Conseil général, Michel Lefait, député, Paul Hochart, président de la communauté de communes de la Morinie et Charles Delattre, maire de Mametz se sont pliés à la traditionnelle coupure du ruban tricolore.

« Cette salle a été voulue, pensée, réalisée par le conseil municipal qui y a mis tout son savoir et tout son cœur pendant ces deux dernières années. Son édification, entreprise après mûre réflexion, répondait à un besoin réel... » a expliqué M. Delattre, lors de son discours. Il rappelait également que cette réalisation avait été nécessaire pour une commune dont la population est en constante progression.

Par ailleurs, le village possède un tissu associatif important et dynamique et il devenait urgent de mettre un tel équipement à la disposition des associations.

« La salle paroissiale, louée à la commune par l'association Saint-Vaast, a permis bon nombre de rencontres et donné asile aux associations mais elle s'est, ces dernières années, révélée souvent trop petite... »

Ce nouvel équipement, qui reste à baptiser, possède une cuisine ultra-moderne et une salle de cantine, un local pour stocker le matériel et une cave sous l'estrade.

Côté esthétique, le mariage du bois, de la pierre et de la brique procure un aspect chaleureux et convivial.

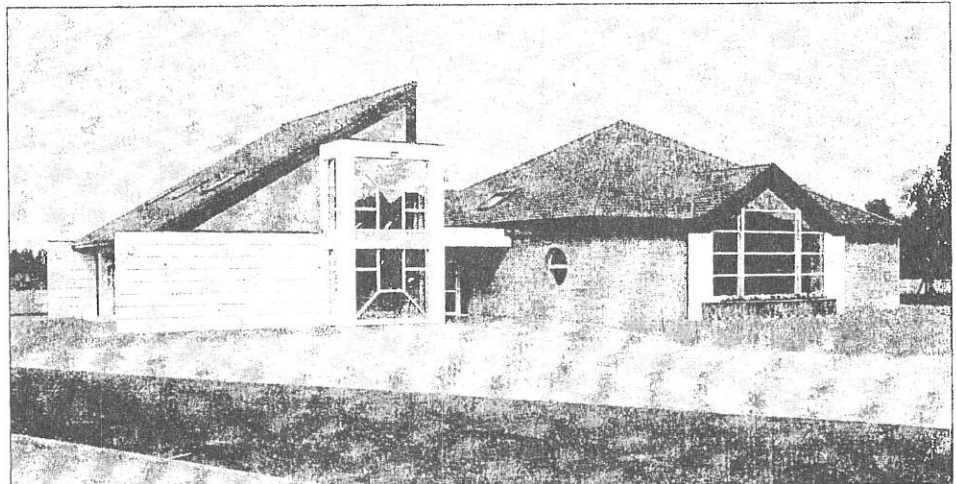
Il est bien évident que cette salle a coûté de l'argent, un peu plus de 5 millions de francs. A

cela, il faut déduire les subventions du conseil général, de l'Etat et de la Caisse d'allocations familiales.

« Je dis souvent que les inaugurations dans les petites communes sont plus agréables. Dans les grandes villes, la population n'assiste pas à ce type de manifestation... Dans nos communes rurales on conserve le contact. D'ailleurs, certains vous souhaitent 7 ans de bonheur Monsieur le maire et s'arrangent pour casser un peu de verre blanc... » Roland Huguet faisait allusion aux impacts récents dans deux vitres, à l'entrée et à l'arrière de la salle.

Le président du conseil général a félicité les architectes et le conseil municipal pour cette belle réalisation.

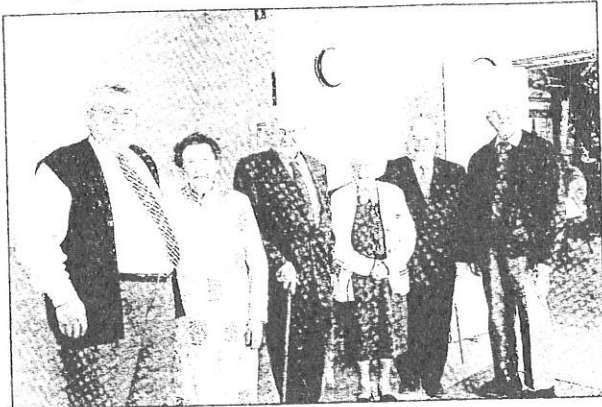
Le centre d'accueil social et culturel vivra au rythme des événements de la commune. Le repas des aînés s'y tiendra pour la première fois, le 1er octobre.



Chaque élu s'est plié au traditionnel petit coup de ciseau dans le ruban tricolore !



140 personnes au repas des aînés ①



MM. Lefait et Delattre en compagnie des doyens.



Dans la salle.

La municipalité et le CCAS ont offert comme chaque année un repas aux aînés de la commune. Cette belle journée s'est déroulée dimanche 1^{er} octobre et a réuni 140 personnes.

Parmi les convives se trouvaient M. Delattre, maire, ainsi que l'ensemble du conseil municipal et les membres du CCAS. M. Michel Lefait, député-maire d'Arques, est également

venu saluer cette assistance, dont les doyens étaient Mme Marguerite Delmaire, 88 ans, et M. Louis Leprière, 87 ans.

L'espace jeunes ouvre ses portes ③

La "grand'rue" à 42.000 francs, la rue des Champs Lambert à 38.000 francs, la rue de la gare à 36.000 francs. Samedi matin, les élus de la région ont pu découvrir les valeurs fortes du village de Mametz. Grâce à qui ? Aux jeunes de la commune qui ont inventé le Mametzpoly, présenté samedi dernier à l'occasion de l'inauguration de l'Espace jeunes.

Cette création est née d'une forte demande des jeunes, bien écoutée par M. Faucon, adjoint au maire. Pour cela, la commune a eu recours à Vitalités service jeunes, une association basée à Blendecques. Vitalité, représentée par Gladys Thomas, directrice de la branche jeunesse, a mis à la disposition des jeunes un animateur, qui sera présent chaque soir et tout le temps pendant les vacances scolaires. Il s'agit de Guillaume Grevert, qui aide les jeunes à aménager leur local, un ancien préfabriqué.

L'Espace jeunes proposera, à l'initiative des adolescents et des jeunes adultes qui le fréquenteront, une multitude d'animations :



Pendant l'inauguration.

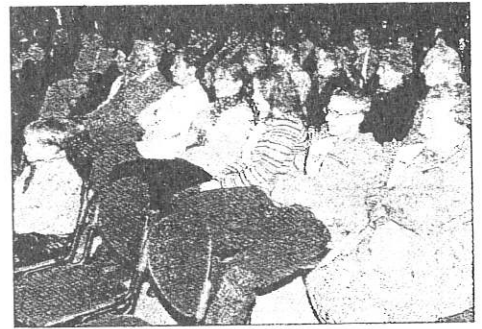
des activités sportives, culturelles sans oublier des sorties motivées par un projet.

La révolte de ces dames... ②

La semaine dernière, un mystérieux individu, qui s'était fait connaître sous le nom du Sycophante, a invité les hommes à manifester. On disait que les femmes fomentaient un complot pour prendre le pouvoir... D'où un appel à assister à une « assemblée des femmes » organisée dans la soirée de samedi dernier au centre d'accueil social et culturel. Mais que cachaient donc ces propos mystérieux ?

L'Assemblée des femmes a bien eu lieu. Il s'agissait en fait d'une amusante pièce de théâtre de Robert Merle, inspirée d'une œuvre d'Aristophane, poète comique de l'Athènes antique. L'histoire ? Les Athéniennes se révoltent contre la domination masculine. Elles font grève, refusant les tâches ménagères, le devoir conjugal...

Ce sont les acteurs du TALC (Tatinghem Art Loisirs Culture) qui ont joué sur scène sous la direction de Georges Bizet. Cette troupe, habituée des soirées ma-



Environ 150 personnes ont applaudi le spectacle.

metziennes, était invitée par l'association des fêtes du village.

Cette association regroupe le conseil municipal et le centre communal d'action sociale. C'est elle qui organise la braderie annuelle, le Noël des enfants, et d'autres animations au bénéfice des bonnes œuvres de la commune.

Quelques 150 personnes (autant d'hommes que de femmes !) ont assisté avec plaisir au spectacle. Il paraît même que, quand le rideau s'est refermé, les dames et les messieurs se sont réconciliés aussitôt d'une petite collation...



Les acteurs de Tatinghem ont joué l'Assemblée des femmes samedi dernier.

Halloween et Marie-Groëtte ④

Le conseil municipal des jeunes organisait mardi dernier, une fête sur le thème d'Halloween.

Vers 17 heures, les enfants du village étaient rassemblés au centre du village. Puis, en

groupe, ils sont allés frapper à la porte des Mametziens dans l'espoir de recevoir quelques friandises.

De retour à la salle communale, les poches bien garnies, les petits monstres et autres van-

pires du même acabit se sont retrouvés pour recevoir récompenses et friandises.

Marie-Groëtte était de la fête, son mannequin avait été installé sur la place de l'église. Elle a terminé son sinistre destin dans les flammes...



Un après-midi placé sous le signe de la terreur, du rire et de la confiserie !

① Indépendant 6 octobre

② Echo de la Lys 12 octobre

③ Indépendant 20 octobre

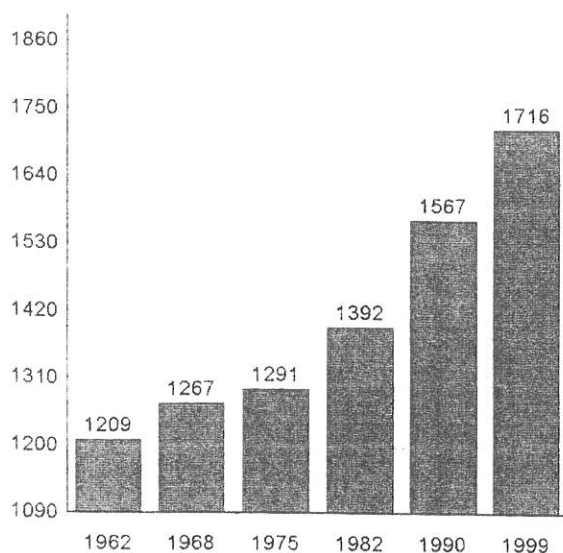
④ Echo de la Lys 9 novembre



MAMETZ

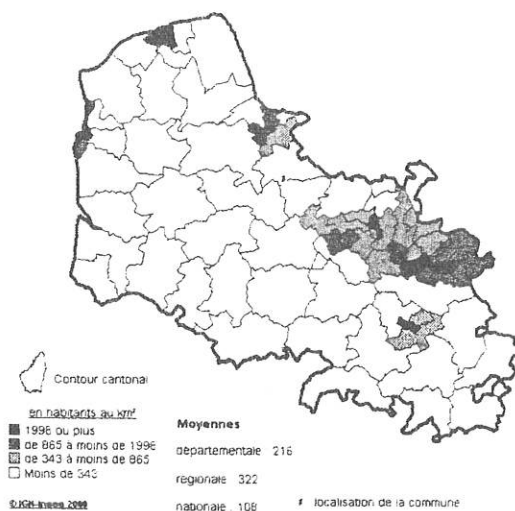
Au 8 mars 1999, Mametz compte 1 716 habitants (855 hommes et 861 femmes), soit une densité de 180 habitants au km². La population est en hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, la commune a gagné 149 habitants. En vingt-quatre ans, depuis 1975, la commune a gagné 425 habitants.

La population depuis 1962



Source : Insee, recensements de la population

La densité de population dans le département



Source : Insee, recensement de la population 1999

L'évolution de la population de 1975 à 1999

Au cours des années quatre-vingt-dix, l'excédent naturel a contribué à la hausse de la population. En effet, entre les deux derniers recensements, on a enregistré 187 naissances et 101 décès dans la commune ; l'excédent naturel s'élève donc à 86 personnes. Par ailleurs, l'excédent des entrées sur les sorties de population est de 63 personnes.

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances	145	208	187
Décès	96	106	101
Solde naturel	49	102	86
Solde apparent	52	73	63
Variation de la Population	101	175	149

Source : Insee, recensements de la population

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours de la période.
Solde apparent des entrées-sorties : différence entre la variation de la population entre les deux recensements de 1990 et 1999 et le solde naturel. Il représente à la fois le solde des flux de population ayant affecté la zone (entrées moins sorties) et la différence de qualité entre les deux recensements.

	Population en 1990	Population en 1999	Variation 1990-1999 (%)
Commune	1 567	1 716	9,5
Arrondissement	148 189	153 523	3,6
Département	1 433 203	1 441 568	0,6

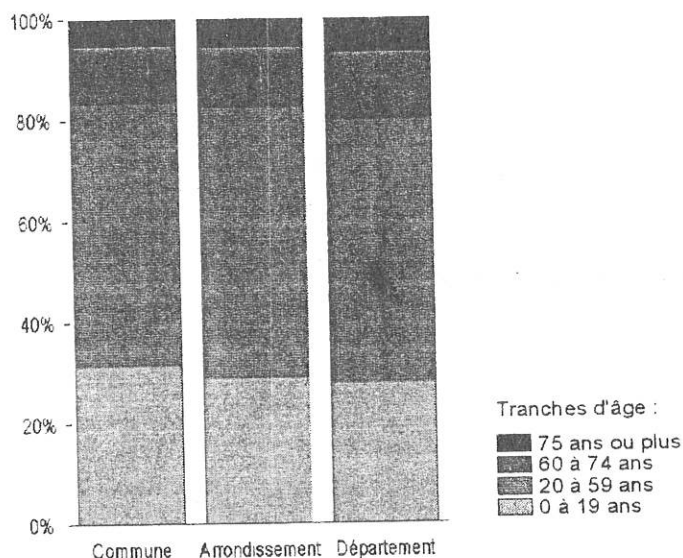
Source : Insee, recensements de la population

La commune dans son environnement

Mametz appartient à l'arrondissement dont Saint-Omer est la sous-préfecture. L'arrondissement regroupe 153 523 habitants, soit une densité de 141 habitants au km². La population de la commune en représente donc 1,1%. Celle de l'arrondissement est en légère hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, l'arrondissement a gagné 5 334 habitants. Dans l'ensemble du département, la population est passée de 1 433 203 habitants en 1990 à 1 441 568 habitants en 1999 ; soit un gain de 8 365 habitants.

Les jeunes et les seniors

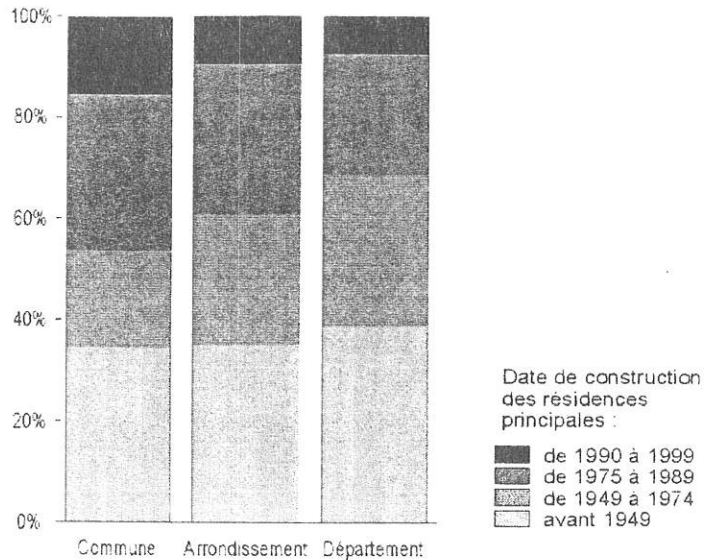
Les jeunes sont nombreux dans la commune. Les 539 jeunes de moins de 20 ans représentent 31,4% de la population alors que cette proportion est de 27,8% seulement dans le département. A l'opposé, les 90 personnes qui ont 75 ans ou plus ne représentent que 5,2% de la population alors que la proportion est de 6,7% dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Le neuf et l'ancien

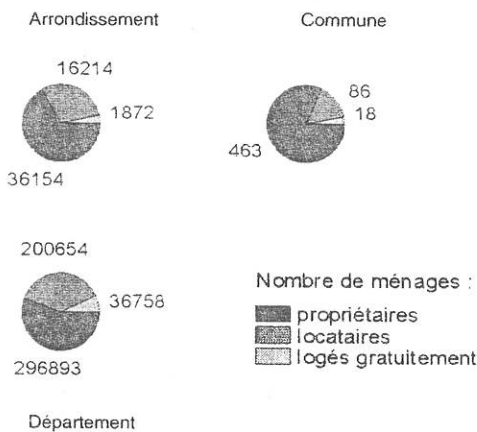
La commune comprend 604 logements : 567 résidences principales et 12 résidences secondaires ou occasionnelles (au moment du recensement, 25 logements sont déclarés vacants). Le parc de logements est d'ancienneté moyenne : 383 logements ont été construits après la dernière guerre, soit une proportion de 63,4%. Cette proportion de logements récents, construits depuis un demi-siècle, est de 63,5% dans l'arrondissement et de 61,3% dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Les propriétaires et les locataires

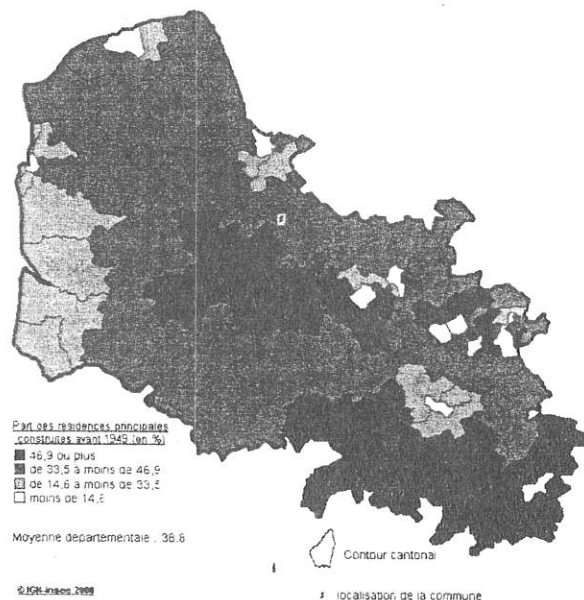
La quasi-totalité des résidences principales est constituée de maisons individuelles (96,6%). La grande majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 81,7% des ménages.



Source : Insee, recensement de la population 1999

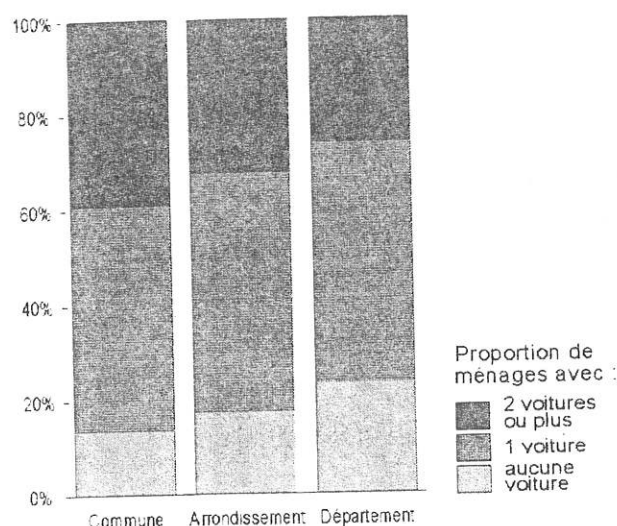
Le confort des logements et leur ancienneté

Les installations sanitaires et le moyen de chauffage sont des éléments objectifs d'appréciation de la qualité des logements. De nombreuses résidences principales manquent ainsi encore de confort : 49 n'ont ni baignoire ni douche et 228 n'ont pas le chauffage central ou électrique.



Source : Insee, recensement de la population 1999

L'automobile



Source : Insee, recensement de la population 1999

L'équipement en automobile des habitants de la commune est élevé : 77 ménages seulement n'en ont pas. La proportion de ménages ayant au moins une automobile est de 86,4% ; dans le département, cette proportion est de 76,6%.

La population active

Parmi les 1 716 habitants de la commune, 721 personnes sont actives : 408 hommes et 313 femmes. Au moment du recensement, 84 de ces actifs cherchent un emploi et 633 travaillent. Parmi ces personnes qui ont un emploi, 75 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les 558 autres sont salariées. Une petite minorité de ces actifs exerce dans la commune ; 556 personnes vont travailler en dehors.

Dans l'arrondissement, la population active est de 65 700 personnes. Parmi elles, 9 986 cherchent un emploi, ce qui représente un taux de chômage de 15,2%. Dans le département, le taux de chômage est de 17,8%.

	Commune	Arrondissement	Département
Population active	721	65 700	590 141
hommes	408	38 460	340 159
femmes	313	27 240	249 982
Population active ayant un emploi	633	55 377	482 149
salariés	558	49 221	434 714
non salariés	75	6 156	47 435
Chômeurs	84	9 986	105 153
Taux de chômage (%)	11,7	15,2	17,8

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi ou qui en cherchent un, et des jeunes gens qui font leur service national. Les apprentis et les stagiaires en entreprise sont comptés dans la population active ayant un emploi. On distingue les salariés et les personnes non salariées ; ces dernières travaillent à leur compte ou aident un membre de leur famille dans sa profession. Le taux de chômage est la proportion dans la population active de personnes qui ont déclaré chercher un emploi.

Où vont travailler les habitants de la commune ?

	dans la commune de résidence	dans une autre commune du même département	hors du département
Nombre d'actifs travaillant	77	497	59
Pourcentage d'actifs travaillant	12,2	78,5	9,3

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population utilisée dans cette présentation est la « population sans doubles comptes ». Elle peut différer de la population totale qui vous a été annoncée en 1999. En effet, dans la population totale, certaines personnes sont comptées deux fois. Par exemple, les étudiants qui ont un petit logement proche de leur université sont comptabilisés dans la commune où ils habitent mais aussi dans celle de leurs parents. Dans la population sans doubles comptes, ils ne sont comptabilisés que dans la commune où ils habitent. La population totale sert de référence pour les textes législatifs et réglementaires (indemnités des élus, dotation globale de fonctionnement, etc.). En revanche, la population sans doubles comptes est utilisée pour la présentation des statistiques.

Pour MAMETZ, les chiffres sont les suivants :

Population sans doubles comptes	1 716
Population totale	1 761



CORPS DE PREMIERE INTERVENTION DE MAMETZ

Chers Mametziennes et Mametziens,

Nous sommes dans la dernière ligne droite de l'année 2000, il est temps pour les soldats du feu de votre commune de faire le point.

L'année 2001 sera pour Mametz et Théroouanne une année transitoire. Ensemble nous devons oeuvrer sur la départementalisation. A ce propos, comment ne pas s'interroger ?

J'ose espérer que les sapeurs-pompiers ne se laissent pas gagner par le découragement. Nous sommes toujours dans l'attente d'un projet officiel. Les missions des sapeurs-pompiers sont de plus en plus diversifiées et font que les soldats du feu deviennent de

véritables techniciens du risque.

La couverture de ce risque implique des moyens importants et du matériel onéreux que l'échelon communal ne peut financer. Voici en quelques mots la raison de la départementalisation. Cette année, cinq de nos hommes se sont distingués en stage de sergent, de C.F.A.P.C.R. et de F.I.A. . Nous devons tous en être fiers. Cela montre que les soldats du feu ou secouristes mettent leur point d'honneur à mériter leur popularité.

« SAUVER OU PÉRIR »,

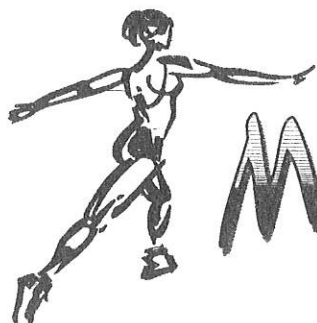
cette devise résume le courage et le dévouement

des sapeurs-pompiers qui, jours après jours, oeuvrent pour la sécurité et la sauvegarde de la population. Nous vous remercions de l'accueil que vous nous réservez et de la générosité dont vous faites preuve. Remercions également Monsieur le Maire et son conseil municipal pour la somme qui nous a été allouée durant cette année. Avec cette somme et celle de l'amicale, nous avons pu compléter les tenues de certains d'entre nous.

Je terminerai en vous souhaitant, au nom de tous les hommes de la compagnie, actifs et vétérans, une bonne et heureuse année pour 2001.



Le Sous-Lieutenant
Commandant de la Compagnie
Jean-Pierre CADART



MAMETZ GYM FORM'

L'année 2000 se termine déjà !

Notre association continue son bonhomme de chemin avec toujours autant d'enthousiasme.

Un rappel de nos activités et horaires.

Marche :

chaque mardi et jeudi à 9h30 au départ de la place de Mametz.

Gym enfant :

chaque mercredi à
15h30 pour les 2/4 ans
16h30 pour les 5/7 ans
17h30 pour les 8/11 ans
18h30 pour les 12 ans
et plus

Gym adulte :

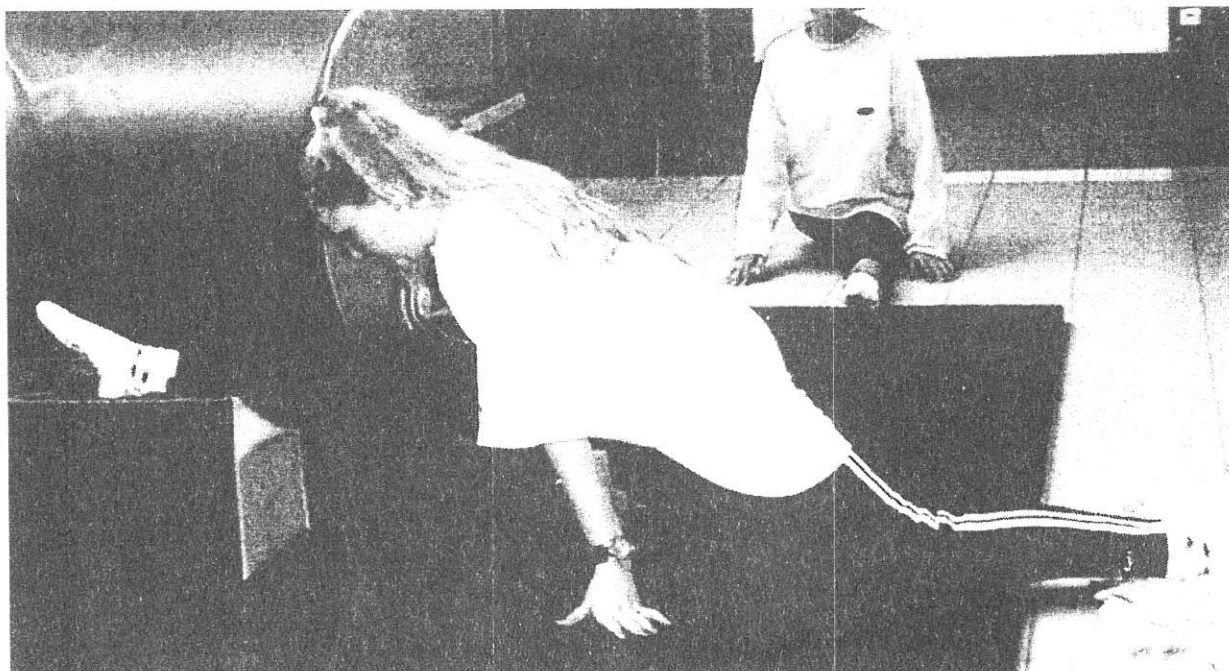
chaque lundi à 14h15,
mardi à 19h
jeudi à 18h30 ;
vendredi à 19h15

Vous pouvez bien sûr venir nous rejoindre en cours d'année, vous serez les bienvenus ...

Nous avons la chance depuis le mois de mai 2000 d'évoluer dans notre superbe salle et j'en remercie la municipalité.

Je terminerai ce petit mot en vous présentant à tous, membres de Mametz Gym Form' et habitants de Mametz mes meilleurs voeux pour l'année 2001.

La Présidente
Maryse LEROY





ES MAMETZ-REBECQUES



Section Football

Les membres du comité de l'E.S.M.R présentent aux licenciés du club, à leur famille et à toute la population leurs vœux de bonheur et de bonne santé pour cette année 2001.

En ce début d'année, le club enregistrait 126 licenciés : 60 Jeunes, 50 Seniors et 16 Dirigeants. Cet effectif en baisse par rapport à l'année dernière nous a permis de mettre en place 8 équipes pour défendre les couleurs du club. Que vous soyez hommes ou femmes, joueurs ou dirigeants

et cela à partir de 6 ans,
n'hésitez pas à venir nous rejoindre dès le mois de juin 2001.

Voici les équipes actuelles :

- 1 de Débutants
- 1 de Poussins
- 1 de Benjamins
- 1 de 13 ans
- 1 de 15 ans en Entente avec Théroouanne
- 3 de Seniors

L'entraînement des jeunes a lieu le mercredi après-midi à partir de 14 heures au Stade André Delannoy où ceux-ci pourront s'inscrire.

Les matches jeunes ont lieu le samedi après-midi et le dimanche pour les Seniors.

Nous remercions les municipalités de MAMETZ et de REBECQUES pour leurs aides financières (subventions) et matérielles, les commerçants et artisans si souvent sollicités et toutes les personnes, qui par leur présence lors de nos différentes manifestations, nous permettent de subsister. Désormais nous avons à notre disposition deux terrains, le dernier réalisé au cours de la saison dernière.

Les membres du Comité :

⇒ Président :

⇒ Vices-Présidents :

⇒ Président Jeunes :

⇒ Trésorier :

Francis DELPOUVE

Bernadette LAFITTE, Roger GOZET,

Jean-Pierre QUETU

Christian MASSET

Bernard-Marie DELANNOY

- ⇒ Adjoint :
- ⇒ Secrétaire :
- ⇒ Adjoint :

*Cathy DELPOUVE
Emmanuel DELEPINE
Laurent DILLY*

vous renouvellent leurs meilleurs voeux.



Première reprise de l'entraînement

Le Président

LES CARABINIERS

La Société de Tir de Mametz, au nom des 3 sociétés de Carabiniers de Mametz, Marthes et Crecques, souhaite à toute la population leurs meilleurs voeux pour l'année 2001

Les trois sociétés représentent près de 80 sociétaires qui se retrouvent lors de plusieurs festivités ou concours tout au long de l'année.

A toutes et tous, Meilleurs Voeux de réussite, santé et très bonne année 2001.

Les Sociétaires

tro:
d'e
été
imp
not
ass

dyn
not
ain
adh
nou
réu
acq
de r
mat



Association



Canine de Mametz

Notre troisième année d'existence a été un passage important pour notre association.

Grâce au dynamisme de notre bureau ainsi que nos adhérents, nous avons réussi à acquérir 80% de notre matériel agility



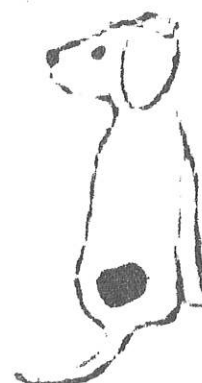
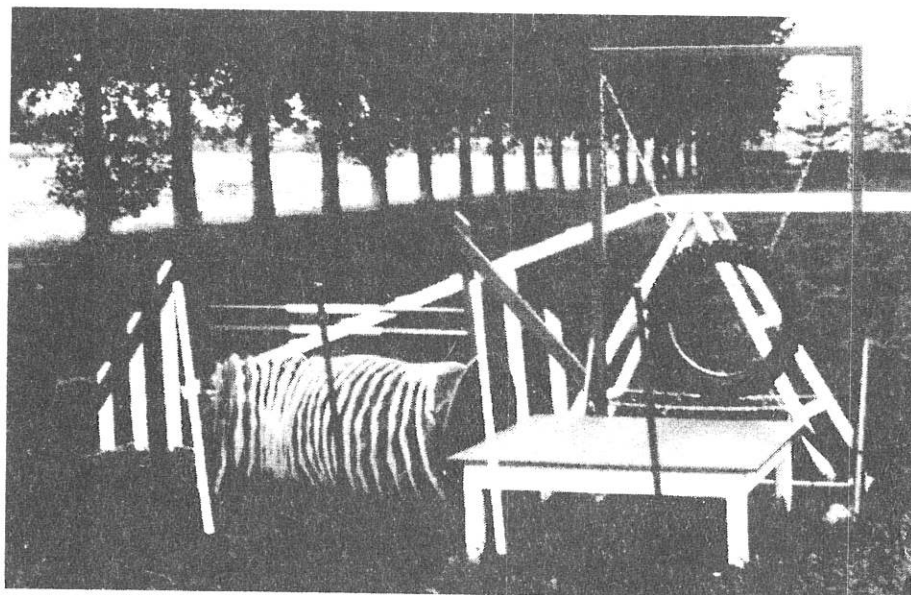
Horaires des cours:

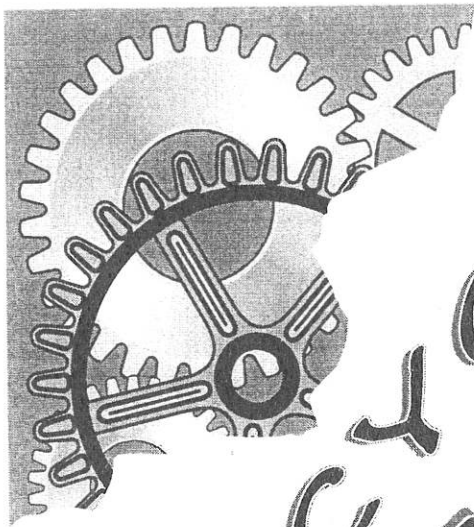
Samedi de 14h30 à 16h30
Dimanche de 10h à 12h

Je voudrais tout particulièrement remercier les commerçants locaux pour leurs participations à nos manifestations, ainsi que Monsieur le Maire, le Conseil Municipal pour leur disponibilité.



Le Président
Michel BOURGEOIS





CYCLO TOURISME



Les amis du club se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Pourquoi ne pas vous souhaiter, entre autres, de venir nous rejoindre au Club ?

Notre petit groupe démarre toujours, à 9 heures le dimanche matin, de la place de Mametz, pour rouler pendant quelques heures sur les petites routes tranquilles de la région. Pas de compétition, mais une allure très raisonnable, accessible à tous.

D'ailleurs, le but n'est jamais de rattraper ceux qui sont devant, mais de rouler à une vitesse qui convienne à tout le monde.

N'hésitez pas à venir essayer !

Encore une fois, bonne année à tous.

Paul BERNABLE

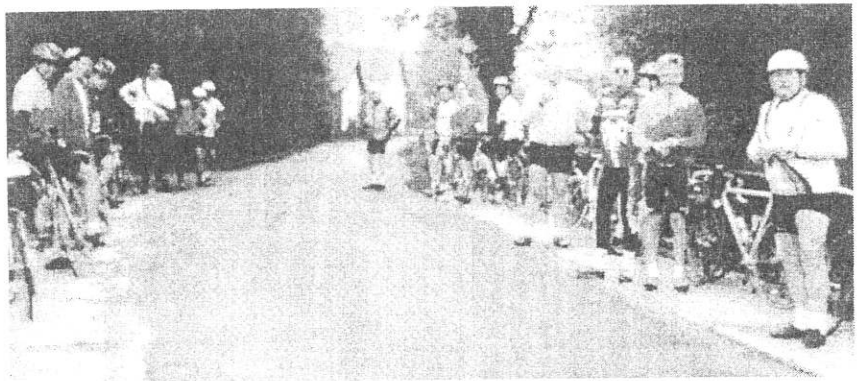
☎ 03.21.39.01.24

En dehors de ces sorties dominicales, certains ont voulu élargir un peu leurs horizons !

C'est ainsi qu'au mois d'août, quelques familles se sont regroupées dans l'Ain, où les cyclos ont sillonné pendant 8 jours les environs de Bourg-en-Bresse, parmi les 12 000 participants de la semaine fédérale de la F.F.C.T.

Bonne participation aussi aux grands brevets et entre autres aux « Belles d'Europe », où Mametz a obtenu une coupe offerte par le club de Mouscron, en Belgique, qui nous recevait cette année pour la traditionnelle fête annuelle internationale.

Depuis le mois de novembre, nous organisons une sortie régulière à V.T.T. Pour le moment, départ à 9 heures le samedi matin, toujours place de Mametz. Ces sorties devraient combler, entre autres, ceux qui ne viennent pas sur la route pour des questions de sécurité. En effet, même si au club chacun met un point d'honneur à respecter le code, tout le monde connaît les dangers encourus sur la route ! De ce côté, les ballades V.T.T. sont vraiment sécurisantes. Nous n'empruntons que des petits chemins, et ceux-ci sont assez nombreux tout autour de chez nous pour pouvoir y accomplir de magnifiques ballades.





La Truite Mametzienne

Au seuil de l'année nouvelle, les Bureaux, les Présidents de l'Amicale et de l'A.P.P.M.A. vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2001.

Que santé, joie, bonheur soient au rendez-vous de chacun dans votre cœur et vos foyers. Je pense qu'il est inutile de relater l'exercice 2000 dans ses détails, la presse régionale, locale, spécialisée s'y employant largement, mais que chacune et chacun soit vivement remercié pour son travail, dévouement et soutien.

Il faut savoir que les réunions d'informations en vue d'obtenir

la gestion piscicole pour le 1^{er} janvier 2002 du lac de Mametz seront bientôt à l'ordre du jour.

Prochainement la Communauté de Communes mettra des containers pour les poubelles de l'Etang de Crecques, ce qui sera un souci en moins pour la commune et les pêcheurs.

Merci aux employés du Chantier-Ecole et aux employés municipaux pour l'entretien de la haie et des arbustes à l'étang ainsi qu'à Jean-Luc Frogner et puis !!! et puis !!!

J'en terminerai, pour dénoncer au grand jour, ces gens, qui commettent la nuit ces actes ignobles et lâches qui consistent à casser, piller les biens communaux, associatifs, privés. A ces individus, je leurs dis simplement et clairement « Vous avez choisi la mauvaise voie, celle qui conduit droit au casier judiciaire, celle qui vous privera de tout avenir.

Vous êtes la honte ! »

Dans la vie, dans notre société, il y a tant de choses à bâtir !!!

Lors de l'Assemblée, la Truite Mametzienne a tenue à apporter son total soutien aux élus, aux citoyens.

Bonne Année, Bonne Santé.

Le Président
René MASCLET

EFFECTIFS EN HAUSSE

Le nombre de cotisation annuelle adulte de 172 passe à 227 soit + 30%

Le nombre de Carte de nuit à la carpe de 424 passe à 496 soit + 17,1%

Le nombre de cotisation rivière de 152 passe à 160

Fréquentation totale de pêcheurs à Mametz : 1089 cotisations délivrées y compris les nuitées et les cartes jour.

Augmentation des recettes +15%

Repeuplement Etang 2000-2001 :

200 kg de gardons reproducteurs, 100 kg de tanches, 100 kg de carpes, 50 kg de perches, 1000 brochetons

Rivière :

9 repeuplements de 130 kg. A cela, il faut y ajouter le super concours.

Dates d'ouverture : 24 mars, 14 avril, 5 mai, 19 mai, 9 juin, 14 juillet, 4 août, 25 août, 22 septembre.

Alevinage en alevins truites fario et truitelles.

Les cartes, taxes, règlements, tarifs au Café Loto Charlet, à l'Epicerie-Tabac Duchateau pour Crecques.

Pour tout renseignement ☎ 03.21.39.29.85.

Club du 3ème Âge

20
YEARS

Mesdames, Messieurs,

Qu'il me soit permis, au début de cette nouvelle année, au nom du Club et en mon nom personnel de vous souhaiter une bonne et heureuse année pour vous, pour votre famille, pour tous ceux qui vous sont chers.

Puisse l'année nouvelle apporter la joie de vivre et la paix sur la terre. Je suis persuadé que les aînés apporteront leur concours et leur dévouement à la réalisation de ces vœux.

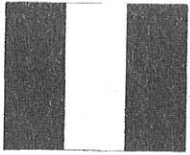
Les objectifs d'un club sont de créer, d'animer, de développer les rencontres et les liens d'amitié entre les anciens, de rompre leur solitude et leur isolement. Notre club a vingt ans d'existence, nous fêterons cela à notre assemblée générale.

Meilleurs Vœux à tous et à toutes.

Votre Présidente
Mme BULOT



On s'est tous donné rendez-vous pour les 20 ans !



A.C.P.G.-C.A.T.M.-T.O.E ET VEUVES

-SECTION DE MAMETZ-

En cette année 2000, nombreux étaient ceux qui craignaient le « bogue » du nouvel an, lequel semble-t-il n'est pas intervenu, mais peu envisageaient le « flop » du passage à l'an 2000, qui semble-t-il n'a pas répondu à l'attente des marchands de rêves.

Contrairement aux prévisions, ce sont les rassemblements familiaux qui ont eu la préférence des français et nous ne pouvons que nous en réjouir.

En cette année 2000, nous avons eu à gérer des dossiers difficiles pour conduire dans la prochaine décennie le devenir du monde combattant dans sa diversité en tenant compte des évolutions nécessaires de la vie associative.

Quand à notre fédération, elle entend poursuivre ses actions dans le domaine du social, du civisme et de la mémoire, de l'action humaine avec la conviction qui l'a toujours

animée, sans omettre la traditionnelle cérémonie à Notre Dame de Lorette et le souvenir des combats de Dunkerque en 1940 il y a 60 ans de cela et qui firent plus de 100 000 morts dans nos rangs.

Cette évocation, les C.A.T.M la doivent à leurs aînés qu'ils saluent avec respect en les assurant dans le contexte actuel, de demeurer leurs fidèles successeurs pour poursuivre cette œuvre de solidarité et de fraternité née dans les camps.

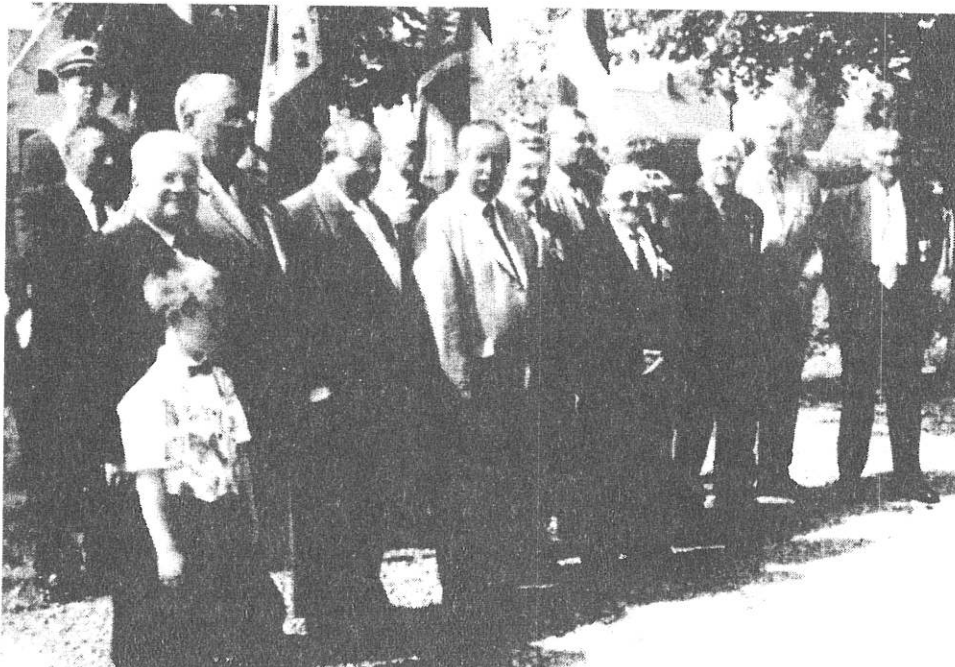
Ainsi parlait, dans son éditorial du journal des P.G.-C.A.T.M, Jacques Goujat, notre Président National.

En ce qui concerne la section mametzienne, l'assemblée générale se tiendra en février, tous les adhérents et en particulier les Veuves de nos camarades C.A.T.M y sont particulièrement conviées.

Les titulaires de la carte de combattant ou du titre de la reconnaissance de la nation qui veulent être décorés de la médaille d'A.F.N sont avisés que leur inscription pour cette décoration ne sera prise qu'au cours de l'assemblée générale, aucune demande ultérieure ne sera prise en considération quelqu'en soit le motif

Comme chaque année, merci aux dévoués vendeurs de calendriers et à tous les habitants de Mametz qui leurs ont ouverts leurs portes. Grâce à leur générosité, notre service social peut continuer.

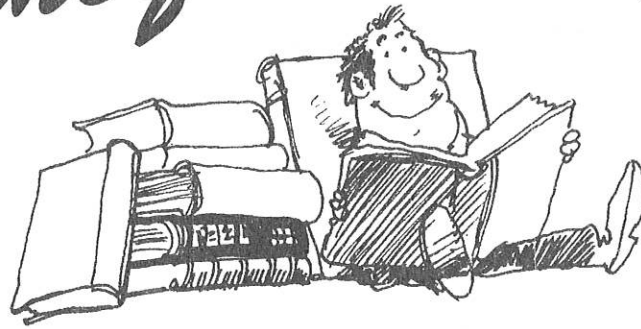
Bien sûr, je ne manquerai pas à la sympathique tradition des voeux en vous adressant les souhaits de bonheur et de santé à partager avec tous ceux qui vous sont chers.



Marceau GOZET
Président des
A.C.P.G.-C.A.T.M.-T.O.E
et Veuves de Mametz

*Les médaillés
du 8 mai*

Bibliothèque Municipale



Une année vient de s'écouler avec de nombreux changements pour la vie de la bibliothèque de Mametz.

Après bientôt dix années d'existence, le local de la bibliothèque était devenu trop exigü pour recevoir et répondre aux attentes du nombre sans cesse croissant des lectrices et lecteurs de la commune et des environs. Aussi, c'est avec plaisir et satisfaction que nous avons pu voir se transformer l'ancienne cantine du 69 grand rue, après un rafraîchissement, un complément de rayonnages. Les livres ont tout naturellement pris place dans un espace clair et aéré.

Nous remercions la municipalité et le personnel pour leur aide et leur travail.

Avec un don et deux passages par an de la

Bibliothèque Départementale de Prêt de Lillers, nos propres acquisitions, *un total de 4 000 livres en tout genre vous attend !*

(Romans, romans policiers, bandes dessinées, documents adultes et enfants).

Vos dons qui peuvent enrichir la bibliothèque sont toujours les bienvenus !



Les enfants des écoles de Mametz Centre, qui fréquentaient déjà la bibliothèque, ont été rejoints par les plus petits des classes de maternelle.

Pour les enfants scolarisés à Marthes et à Crecques, un dépôt de livres est effectué régulièrement dans leurs écoles.

Ainsi les 168 écoliers de la commune profitent de cet extraordinaire outil de connaissance.

Des expositions sur des thèmes aussi variés que l'ordinateur, le carnaval, les arbres, les insectes, les sorcières, la musique (voir Calendrier des

Fêtes 2001) ... animeront et élargiront les centres d'intérêt et de curiosité de chacun.

L'inscription et l'emprunt de livres pour une durée de 3 semaines sont gratuits.

Un nouveau millénaire s'ouvre à nous et pour l'aborder un lieu enrichissant vous attend car la lecture intéresse et vous intéressera toujours.

Aussi est-ce avec de bons livres que nous vous souhaitons une très bonne et très heureuse année 2001 à toutes et à tous.

A bientôt



Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

⇒ le mercredi de 16h30 à 18h30

⇒ le vendredi de 17h à 18h30

⇒ le samedi de 10h30 à 12h

et pendant les vacances scolaires le vendredi de 16h30 à 18h30.



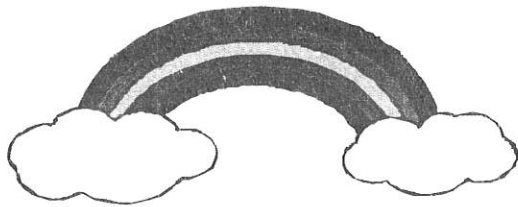
Les responsables de la bibliothèque :

Mme Viviane GUFFROY
Mme Corinne MACHEN

et les bénévoles attentionnées :

Mme Thérèse POISSONNIER
Mlle Elodie PENIN
Mme Janine BROCVIELLE
Mme Isabelle BAROUX

Action Catholique des Enfants



L'A.C.E. en 3 questions

1) Qu'est-ce que l'A.C.E. ?

L'Action Catholique des Enfants, mouvement d'église, s'appelait autrefois l'Association des « Coeurs Vaillants et Âmes Vaillantes de France ».

C'est une association d'éducation populaire agréée par les ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports.

2) Quel est son projet éducatif ?

L'A.C.E. reconnaît l'enfant sujet de droits, capable de prendre des responsabilités.

Elle permet à tous les enfants de découvrir leurs capacités, de s'organiser avec d'autres autour de projets communs et de devenir aussi responsable de leur insertion dans la société.

3) Quelle est la particularité de l'A.C.E. en tant que mouvement d'évangélisation ?

L'A.C.E. propose aux enfants de découvrir et de faire l'expérience de la confiance, de la tolérance, de la solidarité, des valeurs de la foi chrétienne.

Elle respecte le cheminement, le désir et les convictions de tous les enfants et leurs parents.

C'est en cela que l'A.C.E. est une école de formation humaine et spirituelle.

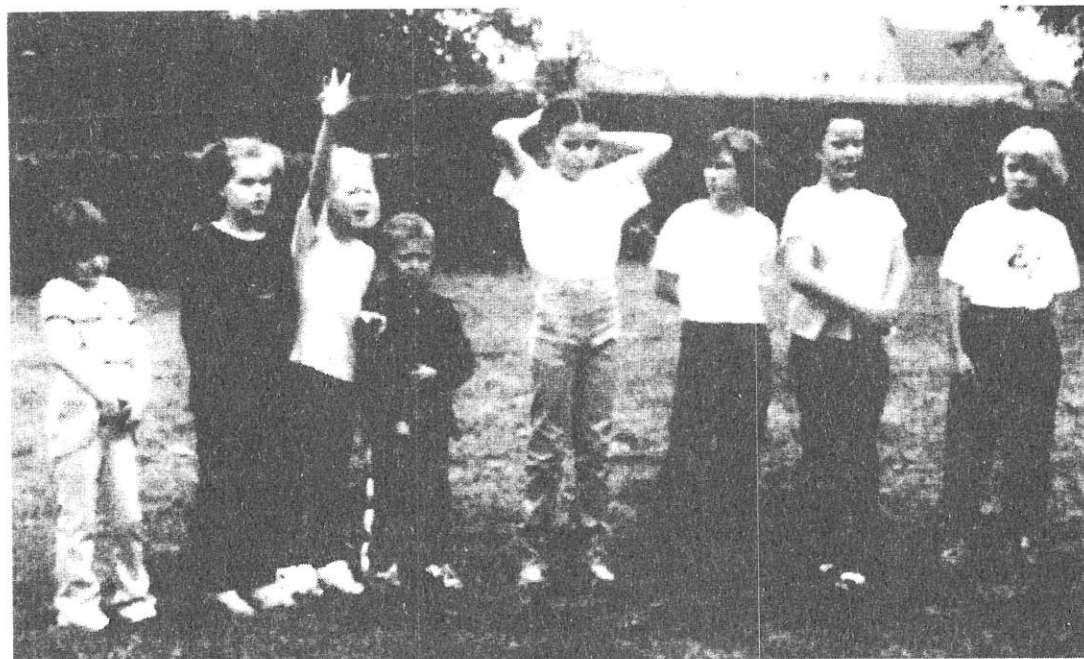
Merci à Monsieur le Maire et son Conseil municipal de nous avoir permis de bénéficier d'une subvention.

Les clubs se réunissent tous les quinze jours le samedi après-midi de 14 heures à 16 heures petite salle contour de l'église.

L'A.C.E. est ouverte à tous, si des enfants désirent encore nous y rejoindre, ils seront les bienvenus, renseignez-vous auprès des animatrices.

Les enfants et les animatrices vous présentent leurs meilleurs voeux pour l'année 2001.

L'accompagnateur
André-Marie YVAIN



FOYER RURAL

Dernier né de l'année 2000 dans le monde associatif de Mametz, le Foyer Rural a été fondé le 8 novembre.

Les objectifs du Foyer Rural de Mametz se définissent ainsi :

- offrir une animation globale et ponctuelle dans des loisirs diversifiés qu'ils soient ou non structurés en clubs ou associations déjà existantes
- offrir une prise en charge d'activités pour les jeunes
- offrir des interventions culturelles sur la commune

Le bureau se compose de la manière suivante :

Président : *FAUCON Régis*
Vice-Présidente : *MAES Gilberte*
Vice-Président : *CAROUX Wilfried*
Secrétaire : *PENIN Elodie*
Secrétaire-Adjointe : *LASSALLE Colette*
Trésorier : *LEFEBVRE Jacques*
Trésorière-Adjointe : *POISSONNIER Thérèse*

La cotisation est fixée à 70 F l'année. Les membres peuvent se regrouper en section pour une activité particulière et régulière ou participer de manière occasionnelle à une animation.

Les personnes non-adhérentes qui désireraient participer à une journée organisée par le foyer devront acquitter une cotisation journalière de 10F.

En décembre, dès sa création, le Foyer Rural a déjà montré son dynamisme : une sortie patinoire a été organisée le 26 décembre et les 27-28 et 29 décembre des après-midi récréatifs ont été réservés aux jeunes avec la participation de parents bénévoles du Foyer et un animateur B.A.F.A.

Dès maintenant, il est possible d'adhérer en s'inscrivant auprès des membres du bureau.

En souhaitant vous rencontrer nombreux dans cette nouvelle structure de loisirs, je vous adresse à tous, ainsi qu'au nom des membres du bureau et des adhérents, nos meilleurs voeux de bonheur, de santé et de réussite pour cette nouvelle année.

Le Président
Régis FAUCON



AH... MON BEAU CHATEAU!

LE CHATEAU DE MAMETZ

CE QU'ON EN SAIT

CE QU'ON SUPPOSE

CE QU'ON DEVINE

CE QU'IL EN RESTE

Marie-Thérèse Delmaire



Croquis du château de Marnost

AH !...MON BEAU CHÂTEAU !

Voici, ouvert sur la table le 23^{ème} volume des superbes **ALBUMS DE CROY**. Monsieur le Professeur **Roger BERGER**, originaire d'**AIRE SUR LA LYS** qui en a dirigé la publication nous permet, à travers chaque page, de profiter de l'intérêt documentaire de ces ouvrages qui sont, de plus, superbement enluminés.

« Largement antérieurs à presque toutes les représentations de nos villes et de nos villages, ils font revivre par dizaines, des monuments disparus, ils restituent avec une particulière netteté, le cadre dans lequel vivaient les hommes et les femmes de cette région, au début du XVIIème siècle. »

Page 114, planche 37, voici **MAMETZ**, vue prise du Nord, habillée d'or, sur fond de velours noir. Je ne peux résister au plaisir de copier le commentaire qui accompagne le dessin, l'auteur, cité ci-dessus, me pardonnera¹.

« Au pied d'une hauteur imaginaire, LA LYS coule de droite à gauche et fait tourner un moulin. Au dernier plan, à droite, une partie du village. Eglise assez modeste, en pierres, couverte de tuiles. Nef de deux travées, la première portant un clocher de charpente : deux étages d'abat-son, flèche, couverture d'ardoises ; chœur de deux travées mais plus bas et plus court que la nef.

Tout l'accent est mis sur le très beau château alors possédé par Florence de LA VIEVILLE, dame de MAMETZ par héritage et dame de VENDEVILLE par son mariage (en 1578) avec Jean d'ESTOURMEL. On y distingue un parc planté d'arbres et clos de murs, ici simplement esquissé, et surtout, un ensemble d'édifices entourés de larges douves que franchit un seul pont dormant.

Vers l'observateur, constructions de briques formant trois côtés de la première cour. Au centre, châtelet d'entrée : mur percé au rez-de-chaussée d'une grand'porte et accosté de deux tours sans couronnement, le tout surmonté d'un chemin de ronde ; derrière ce mur, construction apparemment aveugle : pignons à pas de moineaux, deux tours rondes coiffées en poivrière cantonnant les angles nord-est et sud-ouest, toitures d'ardoises, pas de conduit de fumée visible. A droite du châtelet, mur crénelé ; de part et d'autre, bâtiments servant à l'exploitation agricole.

Au-delà, corps de logis disposés en quadrilatère autour d'une cour centrale. Murs de pierre sur deux ou trois niveaux, toitures d'ardoises, fenêtres quadrangulaires à meneaux de pierre assez régulièrement réparties, pignons à pas de moineaux, souches de cheminées. Le tout est cantonné aux angles de tours rondes coiffées en poivrière et surmontées d'étendards au sommet de longues hampes. Au centre de la façade principale, haut pavillon d'entrée couvert de tuiles.

¹ Monsieur le Professeur Roger BERGER : « LES ALBUMS DE CHARLES DE CROY » Conseil Régional du Nord-Pas de Calais et Crédit Communal de Belgique - Bruxelles)- Volume XXII (Comté d'Artois VI - Planche 37 - Mametz).

De ce beau château (dont nous ignorions tout), il ne reste rien. Le moulin a été déplacé, l'église, munie d'un clocher-porche en 1690 et reconstruite en grande partie quelque deux cents ans plus tard (après un incendie), a gardé son beau choeur du XVIème siècle ».

Nous avons donc là une description fidèle et détaillée de ce qu'était le **CHATEAU DE MAMETZ** vers 1600, en même temps qu'une idée de la configuration du village à cette époque. A quand remonte la construction, nous n'en savons rien, sauf qu'on relève déjà en 1221, le nom d'un **JEAN, Seigneur de MAMETZ**. Supposons donc que **JEAN de MAMETZ** (ou ses ancêtres) ont élevé le premier édifice et que les châtelains de Mametz successifs lui ont, peu à peu, donné le visage que **Charles DE CROY** qui eut, quelques siècles plus tard, possession du fief de Mametz, a fait immortaliser par son peintre, **Adrien de MONTIGNY**.

Mais comment connaître l'époque de la disparition ? **Monsieur l'Abbé VERHILLE** et Monsieur et Madame **MAILLARD** que j'ai mis à contribution en raison de leurs travaux sur l'histoire et le siège de la Ville d'**AIRE SUR LA LYS** n'ont pu me fournir aucun élément positif sur ce Château dont la destruction n'est pas mentionnée dans les récits du siège, contrairement à d'autres villages. Nous savons, par exemple, que **ECQUES** et **ROQUETOIRE** ont été totalement détruits pendant le siège de 1710 et que les habitants se sont enfuis. Dans un passé plus lointain, les récits du siège de 1641 indiquent que les troupes du **Comte de GUICHE** étaient à **MAMETZ** pendant le siège d'**AIRE** et que les Espagnols ont occupé les anciennes positions françaises à **MAMETZ** alors qu'ils assiégeaient **AIRE** à leur tour. On sait aussi qu'à une époque plus reculée, les armées de **CHARLES-QUINT** avaient leurs positions dans ce secteur pour préparer le siège et l'investissement de **THEROUANNE** qui fut détruite en 1553. Voilà bien peu d'éléments tangibles pour bâtir une histoire sur des bases vérifiables.

Et pourtant, ce beau château a été complètement détruit. Quand ?...on ne le sait pas...Vraisemblablement, en tenant compte des dates ci-dessus, entre 1650 et 1700. Par qui ?...Pour quelle raison ?...Faute de repères historiques, peut-on penser que la destruction du Château n'est pas due à un fait de guerre mais à un mauvais entretien ?..Nous sommes là dans le domaine des hypothèses, et toutes ces questions se posent sans qu'il soit possible d'apporter une réponse. On peut se demander aussi quel a été le caractère implacable de cette destruction pour qu'il ne soit resté, sur place, aucun vestige. Seules, quelques pierres d'un mur de soutènement baignent encore dans l'étang réhabilité par **M. LELEUX**. Mais qu'est-il devenu des pierres, briques et autres matériaux ?...car l'ensemble a bel et bien été rasé. Les habitants de Mametz auraient-ils profité de l'aubaine pour consolider leurs habitations ?...on en est réduit à tout supposer.

Dans tous les cas, le cadastre de la Commune de Mametz, lui, se souvient du Château. Le plus ancien plan cadastral, établi en 1811 (**dit Plan Napoléon**), fait état d'une propriété appartenant au « **Cy-devant Compté (sic) de MERODE, rentier à VIENNE en Autriche** », mais il ne s'agit que de propriétés non bâties que nous retrouvons, en 1822, au nom de **Melle LEVASSEUR de la THIEULOYE, Joséphine, à PARIS**. Les parcelles sont

détaillées et correspondent bien à l'emplacement du Château. On y énumère : jardin, verger, étang, bois et pâtures, sur environ 10 hectares mais il n'est pas fait état de sol ou de constructions.

En 1842, toujours au fil du cadastre, l'ensemble des terrains est propriété de « *De La THIEULOYE et VAAST à ARRAS* », puis de « *VAAST et Consorts à ARRAS* ». En 1844, le propriétaire en est « *M. CHARTIER Prosper à DOUAI* ». Celui-ci fait édifier l'immeuble qui est devenu le « Château » actuel, entre 1845 et 1850, puisque, en 1851, on mentionne une maison au cadastre.

MAMETZ a retrouvé « son Château » qui, en fait, n'est plus qu'une construction, certes spacieuse, mais plus proche d'une grande maison bourgeoise que d'un édifice historique. Légèrement surélevé, l'immeuble, dans son cadre de verdure se présente agréablement et reste dans le style en vogue à l'époque que nous retrouvons dans de nombreuses villes de la région. Un vaste perron au Nord et au Sud donne accès à un hall d'entrée de belles dimensions et suffisamment éclairé sur lequel s'ouvrent salon, salle à manger et cuisines. Les chambres se trouvent dans les deux étages. L'ensemble n'est pas très grand mais bien équilibré et bien distribué, complété à l'est par une sobre construction à usage de communs et d'écuries. Peu de modifications ont été apportées depuis, et si le « Château de Mametz » n'attire pas l'attention des esthètes et des connaisseurs en architecture, il a du moins le mérite de ne pas choquer.

C'est donc là que résidait, en 1851 M. Prosper CHARTIER qui fut, par ailleurs, Maire de MAMETZ du 18 août 1860 au 28 mai 1864. En 1870, son gendre, M. MANCEL CHARTIER, Commissaire-adjoint de la Marine à PARIS, a hérité de la propriété. Nous retrouvons ce nom en 1882, jusqu'en 1906, date à laquelle le « châtelain » est M. BRONGNIART à SAINT OMER. Il l'est encore en 1914 mais, en 1921, le même (ou son fils) réside à RAON L'ETAPE.

C'est ici que je pense pouvoir situer un document trouvé dans une brocante par M. GUILLEMANT, Directeur d'école à BLESSY, qui a eu la gentillesse de me le remettre. Il s'agit d'une notice descriptive, établie par le propriétaire lui-même, en vue de la mise en vente. Aucune date n'est indiquée mais tout porte à croire que cet état des lieux a été fait vers 1880 (le propriétaire indique que la toiture aurait environ 25 ans....) ce que corrobore l'indication d'une acquisition GUERY. Malheureusement, si une grande partie est soigneusement calligraphiée, les dernières pages sont difficiles à lire. Mais je pense intéresser quelques-uns d'entre vous en transcrivant mot à mot ce document qui ne manque pas de saveur, constatez-le.....

NOTICE SUR MAMETZ

Avec les plans ci-joints, j'aurai peu à dire sur MAMETZ, sauf au point de vue des avantages.

SITUATION

MAMETZ, village de 1200 habitants environ, fait partie du Canton d'Aire-sur-la-Lys, arrondissement de Saint-Omer (Pas de Calais), à 14 kilomètres de Saint-Omer, à 4 km et demie d'Aire-sur-la-Lys, à 4 km et demie de Thérouanne.

La propriété est à 400 mètres de la gare de Mametz

Tous les jours, boucher et épicier apportent les provisions d'Aire, à 9 heures du matin, sur lettre écrite la veille au soir, avant 6 heures et demie.

On trouve dans le village, brasseur, marchand de vin et liqueurs, épicier, charcutier et tous corps d'état.

Deux courriers par jour, à 7 heures et demie le matin et à 4 heures et demie le soir, apportent et prennent lettres et journaux au château. Les colis postaux arrivent aussi en gare de Mametz et toutes marchandises.

SUPERFICIE

Toute la propriété, d'un seul tenant, comprend vingt six hectares, quarante huit ares, vingt huit cent. Ayant fait l'objet de 24 acquisitions différentes, soit en mesures locales, soixante quatorze mesures 4/10; en vérifiant avec la nouvelle acquisition G'VERY je trouve 75 mesures.

AGREMENT DE LA PROPRIÉTÉ

PECHE: La propriété possède la plus belle pêche (réservée) en truites, anguilles et écrevisses, la Lys, longeant les terres ou les traversant sur une longueur de 2 km environ.

Dans les longs et larges fossés de la propriété, arrosés régulièrement par des sources, il existe des idées mélangées de grande taille, des carpes miroir, des tanches vertes de Russie, des call fish, des truites arc-en-ciel, des gardons, etc...

L'an dernier, au mois de juin, le garde a immergé 3000 alevins de truites, et 10 000 dans la Lys.

CHASSE: Dans le parc, les taillis et le bois, les lapins sont assez nombreux pour être chassés, soit au chien d'arrêt, au chien courant et même au furet.

Dans les labours et oseraies, on chasse aussi le lapin, le lièvre et les perdreaux et, très souvent, du gibier de passage.

Pour un chasseur aimant à piéger et à s'occuper de la destruction des bêtes puantes ou nuisibles, 20 pièges sont régulièrement tendus pour prendre chats, hérissons, putois, fouines et herminettes. Cela procure de bons moments à un chasseur toujours piéger.

CANOTAGE: Il est possible (mes fils le faisant), d'aller en bateau ou en périssoire sur la Lys, sur une longueur de 5 km environ.

Les fossés de la propriété peuvent suffire pour de jeunes enfants (?)

EQUITATION: De beaux chemins dans le parc et le bois permettent de grandes promenades à pied et à cheval (sans sortir de la propriété).

Je n'oublierai jamais notre baudet (CADICHON), traînant dans sa charrette grands et petits.

JEUX DIVERS : Tous les jeux peuvent être permis dans un parc de plus de 3 hectares.

OISEAUX ET VOLAILLES : Nous avons en liberté des paons (se reproduisant), des pintades, oies, canards, pigeons, etc. L'élevage des faisans ne m'a pas réussi, il serait plus facile aujourd'hui, avec les nouvelles volières construites dans le parc.

RAPPORT DE LA PROPRIÉTÉ

Les terres sont louées à des prix plutôt inférieurs à leurs valeurs.

Dans un autre canton de l'Arrondissement où la culture est plus intensive, la mesure locale serait louée à 60 f. plus les impôts.

Les terres pourraient être desséchées et le niveau de l'eau pourrait descendre de 0,40 si les fossés de dessèchement étaient comme ils devraient l'être. Depuis plus de 40 ans, ce travail n'a pas été fait, les cultivateurs ne payant pas un loyer trop élevé sont indifférents. Et cependant, en cas de réclamation à la Préfecture les Ponts et Chaussées devraient s'occuper de faire nettoyer ces fossés.

LOYERS

Les noms des locataires, la contenance, ainsi que les loyers sont portés sur le plan de la propriété : voici la désignation : (suit l'énumération des parcelles et le revenu de chacune d'elles. Le total en superficie est de 19 ha 47 a 98 ca et la somme correspondante s'élève à 2 248 f 35)

HERBES : Les herbes et foins peuvent être loués 400 f par an (je suis en pourparlers pour cette location).

BOIS : Chaque arbre de futaie gagne chaque année 1 f. Il y a plus de 2500 arbres plantés ; en outre 1500 arbres dans le bois, le long des chemins, le long de la Lys, etc...

TAILLIS : Chaque année, la coupe des arbres et des taillis rapporte 250 f.

POTAGER : Je laisse de côté les légumes demandant des soins et les plantations nouvelles de chaque année :

220 arbres fruitiers à 3 f	660
(ce chiffre ira en augmentant)	
plants d'asperges (rarissimes)	50
plants de fraisiers	100
12 vignes de terre (rarissimes)	60
fruitiers dans le parc (cerisiers, pommiers, noisetiers)	500
(je n'estime pas les violettes de mai, les morilles, les champignons, le cresson)	

PECHE et CHASSE peuvent être louées facilement 500 f. En plus de la propriété, mon titre de propriétaire me vaut 3 actions de chasse pour les deux fils aînés et une dans la chasse en plaine

ENTREES : Il existe 3 entrées : une au chemin du moulin avec deux pilastres et porte en bois peint ; la deuxième au chemin d'Aire avec pilastres et grille et deux petites portes ; la troisième au Nioque (?) à la sortie du chemin le long de la Lys, fermée par une barrière, qui conduit à Glomenghem, en face de l'église.

CLOTURES : Toute la propriété est entourée de haies ou grillages de 1 m 30 à 2 m ou par des murs.

DETAILS : Le château est éclairé à l'acétylène. Au rez-de-chaussée, une pompe aspirante et foulante permet de remplir un réservoir situé au-dessus de la salle de bains. Toitures et charpentes neuves, faites il y a 25 ans. Au-dessus du 2^{me}, une passerelle à laquelle on accède par une échelle de meunier, permet de visiter les châneaux et de faire le tour de la toiture. Toutes les chambres sont indépendantes et ont leur sortie sur les couloirs. On trouve .W.C. et chenil en bâtiment séparé à côté du château : W.C. pour domestiques et chenil pour les chiens.

VOLIERES : L'une apparaît sur le plan, la deuxième est dans le bois, toute grillagée de 40 mètres de long sur 10 m et 5 de hauteur ; j'en ai fait une 3^{me} de 100 mètres carrés aussi traversée par un fossé et une 4^{me} autour d'un mélèze.

BASSE-COUR : Le plan en donne la description et les dimensions, au derrière des écuries nous avons un grenier de 28 m sur 5 pour le fourrage ; le plancher a été raboté il y a 2 ans. Au-dessus des petites stables, un grenier à avoine, plancher comme au poulailler, grenier à grains au plancher à échelle d'air.

PONTS ET PASSERELLES : 6 ponts et 1 passerelle.

KIOSQUE : A la sortie de la propriété, le long de la Lys, kiosque cubique avec toiture en chaume.

CHEMIN dans le bois, de 800 m.

CRESSONNIERE : a coûté plus de 200 f.

CHEMINS DANS LA PROPRIETE : 500 f et plus pour cailloux (grands charrois), sans compter mise en état.

L'énumération se termine par une estimation de tous les frais d'installation, d'achat de terrains, de constructions diverses pour en finir avec un total de 163 895 f. Nous ne saurons pas si, grâce à cette description minutieuse, un acheteur s'est décidé à devenir à son tour

Châtelain de Mametz, mais il me semble que ce document nous a aidés à jeter un œil différent sur ce coin de terre mametzien.....

En 1923, le château devient propriété de M. Albert **PIGOUCHE** qui le légua, à sa mort en 1932 à sa gouvernante Melle **Célinie MAMETZ**. Le 24 février 1936, au grand étonnement général, Melle MAMETZ âgée de 54 ans, épouse, en justes noces en Mairie de MAMETZ, M. **Marcel HUE**, de 26 ans son cadet. Etrange mariage aux motivations financières évidentes, qui se soldera rapidement, en 1938, par un divorce qui laissera en tout et pour tout à la « jeune » mariée, ses yeux pour pleurer et la perspective d'une vieillesse bien désargentée.

M. **HUE** vendra immédiatement la propriété à M. César **LORTHIOS**, Homme de Loi à BETHUNE, qu'on soupçonne, à tort ou à raison, d'avoir été le « Deus ex Machina » de cette affaire. Il installera à Mametz sa femme et ses enfants qui furent bien vite adoptés par la population qui appréciait la « classe » de Mme Lorthios et de sa fille et fermait bien volontiers les yeux devant les frasques des deux galopins de fils, au demeurant tout à fait charmants et bien intégrés dans la population du village.

Puis vint la guerre de 1940 et le défilé incessant des échantillons les plus divers de l'armée du Reich : blindés, cavalerie, fantassins trop jeunes ou trop vieux, manège incessant de troupes qui respectaient bien peu l'environnement. Vers la fin du conflit les Organisations TODTT ou NSKK furent renforcées de prisonniers russes mangés de vermine et usés de privations que les mametziens prenaient en pitié. Le château abrita surtout, une antenne de la trop fameuse Gestapo qui fit de l'endroit un lieu où il valait mieux ne pas s'égarer....La proximité des rampes de lancement de V1 fit de ce secteur un point stratégique Il fallut que la paix revienne pour que l'on puisse mesurer l'ampleur des dégâts causés tant au Château qu'aux terrains alentours : déprédation, pillages, vols de toutes sortes sont, hélas, le cortège habituel des désordres engendrés par les conflits et l'on comprend aisément que Mme Lorthios ait quitté Mametz pour suivre sa fille après le mariage de celle-ci.

La guerre terminée, M. et Mme **ROCOPLAN DELEMOLLE**, locataires des lieux, essayèrent pendant quelques années de remettre maison et terrains en état mais la charge était lourde et bien décourageante.

En 1971, M. **Jean-Pierre LELEUX** devint le nouveau propriétaire du Château, qu'avec opiniâtreté, il entreprit de restaurer et de rénover. Il faut porter à son crédit qu'il sut tirer parti de l'ensemble et, surtout, le féliciter d'avoir respecté et mis en valeur ce qui restait des plantations, entreprenant par ailleurs un vaste programme de reboisement en essences diverses autour de la maison et d'un étang ressuscité à l'image d'autrefois, quand les douves baignaient les pieds des murs d'enceinte.

L'intérieur du bâtiment a été remis à neuf et les communs aménagés afin de permettre à M. **LELEUX** de créer un Parc de Loisirs qui devait regrouper un terrain de camping, une discothèque, un restaurant, en un mot, tout ce qui peut, à notre époque, attirer et

retenir une clientèle d'estivants et de citadins heureux de profiter du calme et de la beauté champêtre des lieux en même temps que du confort des installations et le village s'est agrandi et enrichi d'une population qui aime, en toute saison, retrouver une vie paisible dans les chalets accueillants du camping du Château ou du camping du Moulin, son voisin proche.

Actuellement, **M. SOYEZ** et ses associés ont pris le relais de **M. LELEUX** et continuent de promouvoir la vocation actuelle du « **CHATEAU DE MAMETZ** » qui, grâce à leur sens des affaires semble destiné à prendre une bonne place dans le monde touristique que **LA LYS** attire et entraîne un peu plus chaque année dans le sillage de ses eaux cristallines.

**« AH!, MON BEAU CHATEAU
MA TANT'TIRELIRE LIRE
AH ! MON BEAU CHATEAU
MA TANT' TIRELIRE L'EAU**

Le refrain des rondes de notre enfance revient si facilement à la mémoire au terme de ces lignes....Hélas !...la mélodie ressemble à ces volutes de fumée qui n'entraînent que des vestiges de fantômes inconnus et pourtant encore présents sur notre terre mametziennne. Hélas, il n'y a plus de petites filles en tabliers, tresses et galoches de bois pour chanter

« AH ! MON BEAU CHATEAU..... »

**Marie-Thérèse DELMAIRE
novembre 2000**

QUELQUES JOURS DE L'ETE 1940

Les dernières semaines de ce mois de Mai 1940 avaient été exceptionnellement douces et ensoleillées. Une bénédiction pour la cohorte de pauvres gens qui avaient quitté leurs foyers devant l'avancée de l'armée allemande. Car la Belgique et les Communes du Nord conservaient, vivace, le souvenir des années douloureuses de la Guerre de 1914 qui les avaient broyées, corps et biens. Et la peur de revivre le même calvaire avait mis sur les routes de l'exode tout un monde qui, en fonction des moyens de chacun, essayait de sauver le maximum de ses biens, mais en ayant abandonné maisons, meubles, souvenirs, livrés au pillage. Les plus favorisés avaient, dès le début, gagné le sud de la France au volant de leurs voitures mais le plus grand nombre avait pris la route, qui, avec son cheval attelé à la charrette, qui avec son vélo chargé à bloc, certains avec une voiture d'enfant chargée, soit de son occupant légitime, soit des ballots confectionnés à la hâte, que chacun traînait comme il le pouvait.

Tous poursuivaient le même objectif : fuir le plus loin possible de ce qui serait, comme en 1914, la « ligne du front ». Ils ignoraient, comme nous l'ignorions tous, que la guerre avait, cette fois, bien changé de visage et, quand à la fin de Mai, après un affrontement sanglant à Blessy entre les allemands et un régiment de soldats bretons, ces masses hétéroclites furent rejointes par des colonnes de tanks, de camions escortés de side-cars uniformément habillés de vert-de-gris tout comme les hommes de troupe, il devint, hélas, évident, qu'aller plus loin était devenu, sinon impossible, du moins inutile. Obligés de laisser libres les voies principales, ceux qui étaient devenus des « réfugiés », s'égaillèrent à droite et à gauche, à la recherche d'un abri. Et, à ce moment-là, le cœur des habitants de Mametz, comme celui de tant d'habitants d'autres communes de France sut s'ouvrir à la détresse de ceux qui, fuyant le malheur, rencontraient la plus cruelle des désillusions.

C'est ainsi que MAMETZ, petit village d'environ 1200 âmes devint, en quelques jours, la métropole de 11 000 personnes environ qui formaient un monde disparate mais aux impératifs vitaux identiques. En ces moments exceptionnels, la solidarité prit le pas sur la méfiance et l'égoïsme. Il n'y eut pas de fermes, de maisons, de dépendances qui ne s'ouvrirent pour accueillir ces gens qu'il n'eût pas été décent de laisser coucher dans les fossés ou sur le bas-côté de la route. Heureusement, la température clémente fit que les couvertures ne manquèrent pas trop et la paille de l'an passé encore douce sur un sol sec fut capable de pallier l'absence de matelas. Ce fut un temps où le Maire et son unique adjoint (le second étant mobilisé), ne connurent pas le chômage. Les boulangers travaillaient jour et nuit afin que le pain ne vienne pas à manquer et, grâce à Dieu, les réserves existaient encore chez les commerçants. Les armées d'occupation qui, pour le moment, ne faisaient que passer dans le rugissement de leurs moteurs, s'intéressaient, sporadiquement, et uniquement pour des motifs stratégiques, à cette foule qui ne devait surtout pas créer de désordre ou gêner leurs déplacements. C'est ainsi que l'épouse du Maire, correspondante de la Croix-Rouge, fut un jour sommée d'accompagner un médecin militaire pour faire une inspection sanitaire de tous les réfugiés afin de dépister d'éventuelles épidémies dont la perspective terrorisait l'Etat-major. Elle fit en cette occasion, connaissance de tous les coins et recoins habitables de la commune et elle put mesurer la générosité de beaucoup.

déclara tout de go qu'il se contenterait d'un fauteuil vétuste et que le lit devrait accueillir les deux autres. Quoique, à la réflexion, en considérant la situation, il ne put retenir un « Diable, oh, pardon Monsieur le Curé, en votre présence, je dirais plutôt, mon Dieu, nous voici confrontés à une situation complexe »....En effet, nul à Mametz n'ignorait l'appartenance de M. DROUVIN à la « Libre Pensée » et à une Loge Maçonnique et si la cohabitation pouvait, à la rigueur, se passer sans heurt entre gens intelligents, qu'en serait-il du partage d'un lit commun entre le représentant de Dieu et quelqu'un soupçonné, à tort ou à raison, d'invoquer le diable ?.....

Qu'à cela ne tienne.....à la guerre comme à la guerre....Chacun fit la part des choses et tout se passa on ne peut mieux. Pendant quelques jours nos trois compères eurent le temps de se parler et de s'interroger surtout sur le sort qui leur était réservé car les occupants de la Mairie ne semblaient pas chercher à les éclairer. Il y eut même une matinée où quelques « deuxième classe » vinrent, armés de pieux et de masses planter des poteaux dans le champ en face. L'Abbé ROSE, anxieux, interrogea le Maire « à quoi vont servir ces piquets ? » et le Maire qui n'avait pas perdu son sens de l'humour de répondre, pince-sans-rire, « Mais, monsieur le Curé, c'est pour nous attacher avant de nous fusiller »....Pauvre Abbé ROSE j'espère que, dans son éternité, il a pardonné cette innocente plaisanterie qui devait, à coup sûr, cacher une angoisse bien compréhensible.

Comment se termina cet épisode qui avait fait craindre le pire?... L'incroyable se produisit : après ces quelques jours de détention qui avaient mis les nerfs à vif de certains dans le village, un beau matin, l'armée commença à emballer ses affaires dans une agitation désordonnée et, en un rien de temps, le village se vida de ses occupants. Plus tard, on devait comprendre que quelques foyers de résistance sur les ponts de la Somme et de la Seine demandaient le renfort de toutes les troupes disponibles et qu'on courait au plus pressé.

Quoi qu'il en soit, nos otages se trouvaient toujours incarcérés mais, Dieu merci, ils avaient dû être complètement oubliés. La sentinelle chargée d'ouvrir la porte ayant disparu ainsi que la clé, quand il fut bien certain que personne ne faisait demi-tour, on força la serrure et chacun regagna son foyer où personne ne vint lui chercher noise, au grand soulagement des intéressés, des familles, des amis et de la population.

Ce n'était, hélas, que le début de quatre longues années pendant lesquelles le village, à l'instar de beaucoup d'autres communes, vécut à « l'heure allemande ». Période pénible et détestable : les souvenirs s'accumulèrent, jalonnant des journées d'inquiétude, de deuils, de tourments qui allaient constituer la trame de cette époque faite d'incertitudes de privations et de peur car, en cet été 1940, le son des cloches de la Libération était, hélas, encore bien lointain.

Marie-Thérèse DELMAIRE
décembre 2000

*Et si un instant nous remontions
le cours du temps ...*

Mametz en 1901

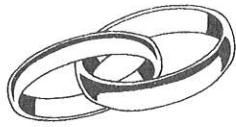


Naissances



Ils ont vu le jour en 1901. Nous fêterons leur centenaire cette année.

BEAUCHAMP Lucienne	le 30 août	FIOLET Marie	le 15 avril
BENCTEUX Gaston	le 15 août	FONTAINE Aurélie	le 23 Juillet
BERTOUT Ernest	le 16 août	FONTAINE Olympe	le 9 mars
BLONDEL Gatienne	le 11 août	GOZET Henri	le 16 décembre
BOULIN Maria	le 23 août	HANNOTTEL Edmond	le 8 août
BOURDREL Clémence	le 15 avril	LABITTE Berthe	le 6 novembre
BOYAVAL Paul	le 5 octobre	LAURENT Paul	le 3 janvier
BRICHE Olga	le 27 mars	LECIGNE Jules	le 23 février
CADART Pierre	le 14 mars	LEMAIRE Rachel	le 8 mai
DACQUIN Irma	le 19 mars	LIGNOT Gustave	le 8 août
DANNEL Cyr	le 19 novembre	MASSET Angéla	le 8 août
DELAYEN Yvonne	le 8 avril	MASSET Yves	le 28 mai
DELBARRE Olivier	le 10 mai	MOLMY Georges	le 31 octobre
DELBREUVE Albert	le 23 septembre	PETTE Emile	le 28 février
DELRUE Aurélie	le 2 juillet	SCAT Germaine	le 19 septembre
DELVART Léa	le 1 ^{er} juin	TETART Henri	le 26 novembre
DENIS Clémence	le 13 juillet	THELLIER Alphonse	le 14 septembre
DENOEU François	le 10 mai	TROLET Berthe	le 4 octobre
DUMONT Augustine	le 19 décembre	WACQUEZ Michel	le 29 septembre
FAUCON Moïse	le 10 janvier	WACQUEZ Odile	le 14 août



Mariages



Ils se sont dits « OUI » il y a 100 ans.

BOURDREL Jules	et	BOURDREL Marie	<i>le 3 août</i>
BOYAVAL Augustin	et	DELVAR Elise	<i>le 21 mai</i>
CARON Juste	et	DUCHATEAU Henriette	<i>le 29 juin</i>
DANNEL Emile	et	PRUVOST Séraphine	<i>le 14 septembre</i>
GOZET Edouard	et	THULLIEZ Rosa	<i>le 27 septembre</i>
GROUX Alfred	et	MASSET Aurélie	<i>le 30 novembre</i>
LEMAIRE Jules	et	DELATTRE Marie	<i>le 4 mai</i>
MASSET Augustin	et	FAUCON Henriette	<i>le 6 novembre</i>
PEGNAUX Eugène	et	TYRANT Pulchéry	<i>le 20 avril</i>
PIQUET Victor	et	RAOULT Marie	<i>le 7 septembre</i>
POTIER Adolphe	et	DENIS Marie	<i>le 14 juin</i>
PRINS Léon	et	BECART Cyre	<i>le 7 septembre</i>
TROLET Alfred	et	DEMARTHE Berthe	<i>le 18 mai</i>
WACQUEZ Arthur	et	DAMERMANT Henriette	<i>le 10 avril</i>
WACQUEZ Constantin	et	CARLU Marie	<i>le 9 octobre</i>

Décès



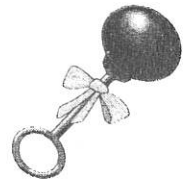
Ils sont décédés il y a 100 ans

ANSSEMAN Eva	<i>le 1^{er} décembre</i>	DINGHEM Louis	<i>le 6 novembre</i>
BOULIN Flore	<i>le 7 novembre</i>	DUMONT Charles	<i>le 8 août</i>
BOUTON Flore	<i>le 11 septembre</i>	HANNOTTEL Edmond	<i>le 8 août</i>
CADART Rosine	<i>le 23 juillet</i>	HERBERT Charles	<i>le 18 février</i>
CAMPAGNE Victor	<i>le 13 février</i>	JOLY Oscar	<i>le 17 octobre</i>
CARON Moïse	<i>le 20 février</i>	LAURENT Paul	<i>le 6 novembre</i>
DELAYEN François	<i>le 24 octobre</i>	LEPRETTE Augustine	<i>le 8 avril</i>
DELPLACE Henri	<i>le 18 novembre</i>	PRUVOST Marie	<i>le 16 janvier</i>
DELVART Louis	<i>le 2 novembre</i>	RENARD Eugène	<i>le 23 janvier</i>
DESMARETZ Marie	<i>le 20 janvier</i>	ROBILLIART Liévin	<i>le 3 septembre</i>

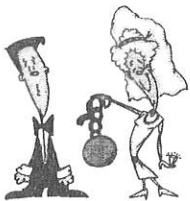
Les joies et les peines



Bonjour bébé



PAVY Fabien	le 11 janvier à Blendecques	15 place du rietz
LECIGNE Marion	le 27 janvier à Blendecques	27 rue de la place
DEBOUT Honorine	le 19 février à Blendecques	55 rue de choquart
CASIEZ Nicolas	le 2 mars à Blendecques	6 rue du château
DACQUIN Nathan	le 20 avril à Blendecques	32bis rue de l'anglet
VANNEUVILLE Lucie	le 28 mai à Blendecques	35 grand rue
FLOUR Erwan	le 25 juin à Blendecques	12 rue du moulin
JOURDAIN Camille	le 18 juillet à Blendecques	6 rue de la place
JENNEQUIN Simon	le 9 août à Blendecques	6bis chemin de monbus
HANNOTEL Hugo	le 22 août à Hazebrouck	55 grand rue
MANTEL Guillaume	le 23 août à Auchel	213 grand rue
SANSON Mélanie	le 3 septembre à Blendecques	5bis rue du moulin
VASSET Maxime	le 6 novembre à Hazebrouck	10 chemin des grands rietz



Vive les mariés !

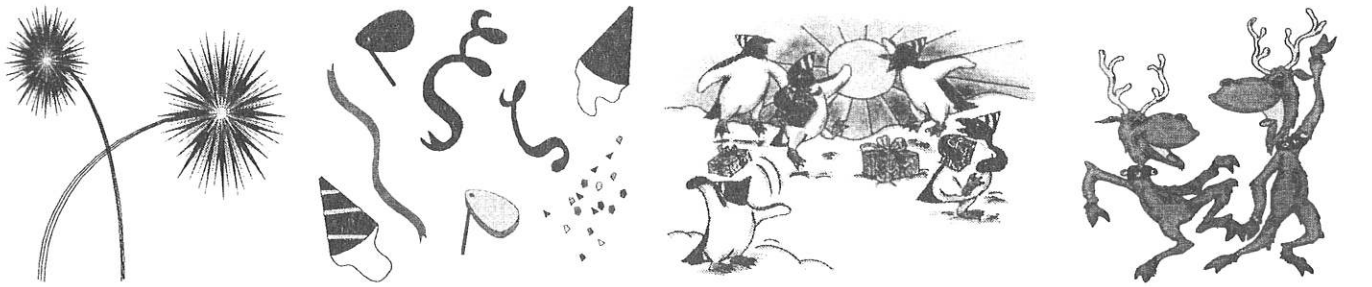
DARQUES Olivier	et	DEVAUX Mauricette	le 15 avril à Mametz
FLASQUE Guillaume	et	JOLY Stéphanie	le 20 mai à Marconnelle
DEBOUT Christian	et	PAVY Thérèse-Marie	le 3 juin à Mametz
ROUTIER Olivier	et	DRUELLE Brigitte	le 24 juin à Mametz
DUBOIS Yves	et	CALAU Lydie	le 1 ^{er} juillet à Mametz
ANTKOWIAK Frédéric	et	DE FIGUERREDO Joëlle	le 8 juillet à Mametz

NEUQUELMAN Michel	et	REGNIEZ Delphine	le 15 juillet à Saint-Omer
LEMAITRE Sylvain	et	HEUSSNER Nathalie	le 19 août à Bruay-la-Buissière
BOHME Arnaud	et	DELACRE Justine	le 26 août à Mametz
CHARLET Sylvain	et	BRIOT Coralie	le 26 août à Mametz
SCHOENDORF Vincent	et	MASCLET Ingrid	le 2 septembre à Mametz
MISLANGHE Christophe	et	BERNARD Laure	le 16 septembre à Mametz
POTTIER Stéphane	et	DANEL Elodie	le 30 septembre à Mametz
BAUDUIN Pascal	et	DELABI Magalie	le 30 septembre à Balinghem

Ils nous ont quitté

FAUCON Victor	le 7 janvier à Helfaut
GOZET Régine épouse GASPARD	le 13 janvier à Helfaut
BOULIN Michel	le 15 janvier à Mametz
HALEJCIO Stanislawa épouse TETARD	le 26 janvier à Aire-sur-la-Lys
WACQUEZ Jean-Paul	le 16 février à Berck-sur-Mer
DENIS Anicet	le 21 février à Mametz
GOZET François	le 23 mars à Helfaut
LIGNOT Lucienne épouse BLONDEL	le 27 mars à Aire-sur-la-Lys
TABART Marc	le 4 mai à Helfaut
DEFONTAINE Jean	le 21 juin à Bruay-la-Buissière
PRUVOST Raphaël	le 24 juin à Aire-sur-la-Lys
FLOUR Erwan	le 25 juin à Blendecques
DELMAIRE Noëlla	le 25 juillet à Aire-sur-la-Lys
DEPAEUW Blanche épouse ROGER	le 28 juillet à Mametz
NORO Virginie épouse GASPARD	le 3 septembre à Houchin
CASIER Berthe épouse LEFER	le 18 octobre à Helfaut
MASSET Séraphine épouse DELVART	le 22 octobre à Helfaut
LEMAITRE Michel	le 16 novembre à Mametz





calendrier des Fêtes 2001

JANVIER

Bibliothèque Municipale : thème de l'exposition « LES ORDINATEURS »
& « Les HEROS DE LA B.D »

<u>Samedi 6</u>	CASC	VOEUX DU MAIRE à partir de 19 heures
<u>Samedi 27</u>	Salle de réunion	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des Carabiniers de Mametz à partir de 19 heures
<u>Samedi 27</u>	Salle Charlet	CONCOURS DE CARTES

FEVRIER

Bibliothèque Municipale : thème de l'exposition « MASQUES ET MYSTÈRES »

<u>Samedi 3</u>	CASC	THÉÂTRE au profit du C.C.A.S.
<u>Dimanche 4</u>	CASC	CONCOURS DE CARTES Club du 3 ^{ème} Âge
<u>Dimanche 11</u>	Mairie	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ACPG-CATM-TOE Veuves
<u>Samedi 17</u>	CASC	LOTO CARNAVAL Ecole de Mametz Centre
<u>Samedi 24</u>	Salle de Rebecques	MOULES-FRITES ACPG-CATM-TOE Veuves

MARS

Bibliothèque Municipale : thème de l'exposition « LES ARBRES »

<u>Samedi 10</u>	Salle Charlet	COUSCOUS Education Canine de Mametz
<u>Dimanche 11</u>	CASC	CARNAVAL Ecoles de Crecques et Marthes
<u>Samedi 17</u>	CASC	LOTO Entente Sportive Mametz-Rebecques
<u>Mardi 20</u>	CASC	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Club du 3 ^{ème} Âge
<u>Samedi 24</u>	CASC	RALLYE CARTO Carabiniers de Mametz

AVRIL

	<i>Bibliothèque Municipale</i>	: thèmes de l'exposition	« LES ARBRES »
<u>Samedi 14</u>	<i>Rue de la Gare</i>	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	Éducation Canine de Mametz
<u>Lundi 30</u>	<i>CASC</i>	COUSCOUS	Entente Sportive Mametz-Rebecques

MAI

	<i>Bibliothèque Municipale</i>	: thème de l'exposition	« SACRÉE VACHE ! » & « MALLE À TOUT FAIRE »
<u>Dimanche 6</u>		FÊTE DU TRAVAIL	Remise des décorations
<u>Dimanche 6</u>	<i>Pub Sabine</i>	TIR INTER-SOCIÉTÉS	Carabiniers de Mametz GEAI DE MAMETZ
<u>Mardi 8</u>	<i>Crecques</i>	COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE	Remise des décorations
<u>Mardi 8</u>	<i>CASC</i>	BANQUET	ACPG-CATM-TOE Veuves
<u>Samedi 12</u>	<i>CASC</i>	REPAS SPECTACLE	Éducation Canine de Mametz
<u>Mardi 15</u>	<i>Salle Charlet</i>	REPAS	Club du 3 ^{ème} Âge
<u>Samedi 19</u>	<i>Salle des Fêtes</i>	FÊTE DE FIN D'ANNÉE DE L'ACE	
<u>Jeudi 24</u>	<i>CASC</i>	COCHON GRILLÉ	Mametz Gym Form'

JUIN

<u>Dimanche 3</u>		TIR INTER-SOCIÉTÉS	Carabiniers de Crecques
<u>Samedi 9</u>	<i>Stade A. Delannoy</i>	TOURNOI JEUNES	A. DELANNOY
<u>Dimanche 10</u>		6 ^{ème} BROCANTE	
<u>Samedi 9 et Dimanche 10</u>		FÊTE NATIONALE DE LA PÊCHE	
<u>Samedi 16</u>	<i>CASC</i>	FÊTE DE L'ÉCOLE DE MAMETZ	
<u>Vendredi 22</u>	<i>CASC</i>	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	Mametz Gym Form'
<u>Samedi 23</u>	<i>Salle des Fêtes</i>	KERMESSE ET REMISE DES PRIX	École de Marthes et Crecques

JUILLET

<u>Dimanche 1</u>		SUPER CONCOURS DE PÊCHE EN RIVIÈRE
<u>Vendredi 13</u>	CASC	BAL POPULAIRE ET FEU D'ARTIFICE
<u>Samedi 14</u>		FÊTE NATIONALE Animations pour les enfants
<u>Samedi 14</u>		CONCOURS DE TIR Carabiniers de Crecques
<u>Vendredi 20</u>	CASC	SOIRÉE « ZINZIN DES JEUNES »
<u>Samedi 28</u>	Stade A. Delannoy	FÊTE DU FOOTBALL
<u>Dimanche 29</u>	Stade A. Delannoy	FÊTE DU FOOTBALL

AOÛT

<u>Dimanche 12</u>	Stade A. Delannoy	TOURNOI DE FOOTBALL A ET B ELIMINATOIRES
<u>Dimanche 19</u>	Stade A. Delannoy	TOURNOI DE FOOTBALL A ET B FINALE

SEPTEMBRE

Bibliothèque Municipale : thème de l'exposition « MILLE FACETTES D'INSECTES »

<u>Dimanche 2</u>		DUCASSE DE MARTHES animée par les Carabiniers de Marthes
<u>Samedi 8</u>	Salle Charlet	COUSCOUS
<u>Dimanche 9</u>	Pub Sabine	DUCASSE DE MAMETZ CONCOURS DE TIRS Carabiniers de Mametz
<u>Dimanche 9</u>	Salle des Fêtes	FÊTE DE LA PAROISSE
<u>Dimanche 16</u>		DUCASSE DE CRECQUES
<u>Samedi 22</u> et <u>Dimanche 23</u>	CASC	5 ^{ème} FOIRE COMMERCIALE DE MAMETZ

OCTOBRE

Bibliothèque Municipale : thème d'exposition « ABRACADABRA ... LES SORCIÈRES »

<u>Dimanche 7</u>	CASC	BANQUET DES AÎNÉS
<u>Mardi 16</u>	CASC	VERRE DE L'AMITIÉ Club du 3 ^{ème} Âge

Samedi 20 *Salle Charlet* COUSCOUS DANSANT La Truite Mamezienne
Dimanche 28 *Salle des Fêtes* CONCOURS DE CARTES ACPG-CATM-TOE Veuves

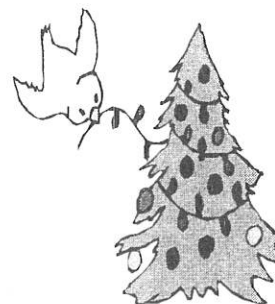
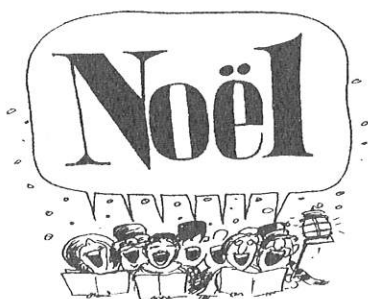
NOVEMBRE

Samedi 3 CASC MOULES-FRITES Entente Sportive Mamez-Rebecques
Samedi 3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Carabiniers de Crecques
Dimanche 11 ANNIVERSAIRE ARMISTICE
Dimanche 11 CASC BANQUET ACPG-CATM-TOE Veuves
Samedi 17 *Salle des Fêtes* CONCOURS DE TIR Carabiniers de Mamez
Vendredi 23 *Mairie* RÉUNION POUR LE CALENDRIER DES FÊTES 2002
Samedi 24 CASC BANQUET Sapeurs-Pompiers

DÉCEMBRE

Bibliothèque Municipale : thème de l'exposition « NOËL »

Samedi 1 CASC LOTO Anciens Combattants du Front
Vendredi 7 CASC TÉLÉTHON
et Samedi 8
Samedi 15 CASC FÊTE DE NOËL Ecole de Marthes
Vendredi 21 CASC ARBRE DE NOËL Enfants des écoles
Samedi 22 *Salle des Fêtes* CONCOURS DE CARTES
Entente Sportive Mamez-Rebecques
Dimanche 23 *Salle des Fêtes* ARBRE DE NOËL Entente Sportive Mamez-Rebecques
Mercredi 26 CASC TRÊVE DE NOËL Club du 3^{ème} Âge
et Mercredi 2 janvier 2001
Lundi 31 CASC RÉVEILLON DE LA SAINT-SYLVESTRE
1^{ère} année du 3^{ème} millénaire



A votre service:

Mairie de Mametz : ☎ 03-21-39-07-05 Fax : 03-21-93-56-87 e-mail : www.mairie.mametz@infonie.fr
Ouvverte : Du Lundi au Vendredi de 14 H à 18 H
Le Samedi de 9 H à 12 H

Syndicat des Eaux et d'Assainissement. ☎ 03-21-39-28-90
Permanence le Jeudi de 18 H à 19 H

Point d'Information Touristique. ☎ 03-21-12-10-12

Ouvert :

Du Lundi au Vendredi de 14 H à 18 H
Le Samedi de 15 H 30 à 17 H 30

En saison touristique, ouvert :

Du Lundi au Vendredi de 14 H à 18 H
Le Samedi de 15 H 30 à 18 H
Le Dimanche de 10 H à 13 H
Fermé le Jeudi

⇒ Permanences Maire et Adjoint :

- *Pour tout problème d'ordre général :*

Monsieur le Maire chaque samedi de 10 H à 11 H

1^{er} Adjoint : FAUCON Francis chaque lundi de 18 H 30 à 19 H 30

2^{ème} et 4^{ème} Adjoint : LABITTE Augustin ou FAUCON Régis chaque mercredi de 18 H 30 à 19 H 30

- *Pour tous les Permis de Construire, Certificats d'Urbanisme et Plan d'Occupation des Sols :*

3^{ème} Adjoint : MACHEN Philippe chaque samedi de 11 H à 12 H

COMMUNIQUE

⇒ Avis aux nouveaux habitants :

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en Mairie munis du Livret de Famille, de la Carte Nationale d'Identité, des Carnets de Vaccination des enfants.

⇒ Inscriptions sur les listes électorales :

Il est rappelé qu'au terme de l'article L.9 du Code Electoral, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Les personnes remplissant les conditions pour être électeurs et qui ne seraient pas inscrites sur les listes électorales pour quelques raisons que ce soit ou qui ont changé de domicile ou de résidence, doivent demander leur inscription. Les Mametziens qui ont changé de domicile à l'intérieur de la Commune sont priés de le signaler en Mairie. Les demandes d'inscriptions seront reçues dans les Mairies toute l'année et jusqu'au 31 Décembre. Les électeurs déjà inscrits sur les listes électorales n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile.

PERMANENCES

⇒ Assistante Sociale du Département :

1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 9 H à 11 H au C.C.A.S. Bld de Gaulle à Aire-sur-la-Lys ou Tel au 03-21-38-11-25

⇒ Caisse d'Allocations Familiales de Calais :

Permanence administrative en Mairie d'Aire-sur-la-Lys le 1^{er} vendredi du mois de 14 H à 16 H.

Pour contacter une assistante sociale, téléphoner à la CAF de Longuenesse au 03-21-98-52-66

⇒ Caisse de Mutualité Sociale Agricole d'Arras :

Permanence administrative en Mairie d'Aire-sur-la-Lys : le 2^{ème} et 4^{ème} du mois de 9 H 45 à 12 H.

Permanence de l'assistante sociale en Mairie d'Aire-sur-la-Lys : le 3^{ème} vendredi du mois de 10 H à 12 H ou téléphoner au 03-21-38-29-69, le lundi entre 9 H et 12 H ou le jeudi entre 9 H et 10 H.

⇒ Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Calais :

Un agent d'accueil est en Mairie de Théroüanne le lundi entre 14 H 30 et 16 H 15.

Il est au C.C.A.S. d'Aire-sur-la-Lys le lundi, mardi, jeudi de 8 H à 11H45, le vendredi de 8H à 11H45, de 13H30 à 16H.

Permanence de l'assistante sociale au C.C.A.S. Bld de Gaulle à Aire-sur-la-Lys le vendredi entre 9 H et 11 H 30.

⇒ Demandeurs d'emploi :

Pour s'inscrire ou se réinscrire comme demandeur d'emploi, téléphoner au 0 801 62 10 10 du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H.



Pour faciliter le passage à la retraite, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Nord-Picardie vous informe et vous conseille.

Nos Conseillers Retraite vous reçoivent, près de chez vous, dans plus de 500 points d'accueil.

Ils vous conseillent de régulariser votre carrière au plus tard à 58 ans et de déposer votre demande de retraite 6 mois avant son point de départ pour éviter la rupture des ressources.

Dans votre commune, ou dans une commune proche, vous pouvez être reçu(e) dans un point d'accueil retraite principalement sur rendez-vous :

- à AIRE SUR LA LYS 9 BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE

Pour prendre rendez-vous, contactez :

Votre Conseiller Retraite : Patrick BAERT
Téléphone : 06.08.97.89.49

CITR SAINT-OMER
PASSAGE DU CHATEAU
62500 ST OMER

Téléphone : 03.21.88.68.01